Avis de convocation et circulaire d'information

relatifs à

l'assemblée annuelle

du 14 janvier 2016

TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation 1
Circulaire d'information 3
Ordre du jour de l'assemblée 4
1. États financiers consolidés 4
2. Élection des administrateurs 4
3. Nomination des auditeurs 13
Formalités relatives à l'exercice des droits de vote 15
1. Actions comportant droit de vote 15
2. Actionnaires inscrits 15
3. Porteurs non inscrits 16
4. Droit d'assister à l'assemblée 16
5. Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci 16
6. Actions faisant l'objet de restrictions 17
7. Personnes informées intéressées dans des opérations importantes 17
8. Prêts octroyés aux administrateurs et aux hauts dirigeants 17
Rémunération 18
1. Analyse de la rémunération 18
2. Tableau récapitulatif de la rémunération 30
3. Attributions à base d'options et à base d'actions 31
4. Régimes de retraite 32
5. Rémunération des administrateurs 35
Énoncé des pratiques en matière de gouvernance 38
1. Composition du conseil et des comités et indépendance de leurs membres 38
2. Conseil d'administration 39
3. Comité d'audit 42
4. Comité de gouvernance et de mise en candidature 43
5. Comité des ressources humaines et de la rémunération 44
6. Comité de direction 46
7. Politiques en matière de gouvernance 46
Approbation du conseil d'administration 48
Annexe A – Mandat du conseil d'administration

SHAW COMMUNICATIONS INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET ACCÈS AUX DOCUMENTS

Date :	Le jeudi 14 janvier 2016
Heure :	11 h (heure normale des Rocheuses)
Endroit :	Shaw Court 630, 3rd Avenue S.W. Calgary (Alberta)

Shaw Communications Inc. (« Shaw ») tiendra son assemblée annuelle à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Shaw a recours de nouveau au mécanisme de notification et d'accès pour remettre les documents requis à ses actionnaires dans le cadre de son assemblée annuelle de 2016 (l'« assemblée »). Ce mécanisme, qui lui permet de réduire la quantité de papier qu'elle utilise ainsi que les frais d'impression et de mise à la poste, concorde avec ses objectifs environnementaux.

Conformément au mécanisme de notification et d'accès, les porteurs d'actions participantes de catégorie A (les « actions de catégorie A ») reçoivent une procuration ou un formulaire d'instructions de vote qui leur permet de voter à l'assemblée. Toutefois, au lieu d'un exemplaire imprimé de la circulaire d'information (la « circulaire »), ils reçoivent le présent avis qui leur indique comment consulter la circulaire par voie électronique. Les porteurs d'actions participantes de catégorie B sans droit de vote (les « actions de catégorie B sans droit de vote ») recevront également le présent avis.

Ordre du jour de l'assemblée		Sous-rubrique de la rubrique de la circulaire intitulée « Ordre du jour de l'assemblée » où la question est décrite
1.	Recevoir les états financiers consolidés de Shaw pour l'exercice terminé le 31 août 2015 ainsi que le rapport des auditeurs y afférent	« États financiers consolidés »
2.	Élire les administrateurs	« Élection des administrateurs »
3.	Nommer les auditeurs	« Nomination des auditeurs »
4.	Régler les autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée	

Actions comportant droit de vote

Les porteurs d'actions de catégorie A inscrits le 25 novembre 2015 à la fermeture des bureaux sont les seuls actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée. Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole, mais non d'y voter à l'égard des questions à l'étude.

Comment voter

Actionnaires inscrits

Le porteur d'actions de catégorie A qui détient ses actions en son nom directement et non par l'intermédiaire d'un prête-nom (par exemple une banque, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire, une société de fiducie ou une autre institution) est un actionnaire inscrit. On demande aux porteurs inscrits d'actions de catégorie A de renvoyer leur procuration à Société de fiducie CST au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Internet : www.cstvotemyproxy.com
Téléphone : 1 888 489-5760
Télécopieur : 1 866 781-3111 (en Amérique du Nord)
416 368-2502 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
Courriel : proxy@canstockta.com
Poste : Société de fiducie CST, B.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1

Les procurations ou les formulaires d'instruction de vote remplis ne seront valides et reconnus à l'assemblée que s'ils parviennent à Société de fiducie CST au plus tard le mardi 12 janvier 2016 à 11 h (heure normale des Rocheuses) ou, en cas d'ajournement de l'assemblée, au moins 48 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des

jours fériés) avant le moment prévu pour la tenue de la reprise de l'assemblée. La personne qui est nommée à titre de fondé de pouvoir ne doit pas obligatoirement être un actionnaire. Veuillez vous reporter à la circulaire pour obtenir de plus amples instructions.

Actionnaires non inscrits

Le porteur d'actions de catégorie A qui détient ses actions par l'intermédiaire d'un compte établi au nom d'un prête-nom (par exemple une banque, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire, une société de fiducie ou une autre institution) est un actionnaire non inscrit (ou véritable). On demande aux porteurs non inscrits d'actions de catégorie A de renvoyer leur formulaire d'instructions de vote au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt qui y est indiquée :

Internet :	www.proxyvote.com
Téléphone :	1 800 474-7501 (français) ou 1 800 474-7493 (anglais)
Poste :	Centre de traitement des données, B.P. 2800, succursale Lcd Malton, Mississauga (Ontario) L5T 2T7

Droit d'assister à l'assemblée

Les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits ont le droit d'assister à l'assemblée, mais ils devront confirmer leur identité sur place. Tous les actionnaires doivent être disposés à présenter une pièce d'identité valide munie d'une photo et, dans le cas des actionnaires non inscrits, une preuve attestant qu'ils sont propriétaires d'actions.

Sites Web sur lesquels les documents relatifs à l'assemblée sont affichés

On peut consulter et télécharger les versions électroniques des documents relatifs à l'assemblée et du rapport annuel de 2015 au www.meetingdocuments.com/cst/sjr ou sous le profil Sedar de Shaw, au www.sedar.com.

On rappelle aux actionnaires de lire la circulaire avant de voter.

Exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée ou du rapport annuel de 2015 de Shaw ou obtenir de plus amples renseignements au sujet du mécanisme de notification et d'accès, veuillez communiquer avec Société de fiducie CST par téléphone au 1 888 433-6443 ou par courriel à l'adresse fulfilment@canstockta.com.

Nous estimons que votre demande de réception des documents devra parvenir à destination avant le 30 décembre 2015 pour qu'il vous soit possible de recevoir les exemplaires demandés avant la date limite de dépôt des procurations ou des formulaires d'instructions de vote aux fins de l'assemblée. Les documents seront envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la date à laquelle la demande aura été reçue, avant la date de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,
le vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général,

(signé) Peter A. Johnson

Calgary (Alberta)
Le 23 novembre 2015

SHAW COMMUNICATIONS INC.

CIRCULAIRE D'INFORMATION

La présente circulaire d'information est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction de Shaw Communications Inc. (« Shaw » ou la « Société ») et pour le compte de celle-ci, de procurations devant être utilisées à l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des actionnaires de la Société qui se tiendra le 14 janvier 2016, et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, tel qu'il est énoncé dans l'avis de convocation ci-joint.

La Société a recours au mécanisme de notification et d'accès pour remettre les documents relatifs à l'assemblée. Ce mécanisme, qui lui permet de réduire la quantité de papier qu'elle utilise ainsi que les frais d'impression et de mise à la poste, concorde avec ses objectifs environnementaux.

Les porteurs inscrits et non inscrits d'actions participantes de catégorie A (les « **actions de catégorie A** ») recevront une procuration ou un formulaire d'instructions de vote et une copie de l'avis ci-joint qui leur indique comment consulter la présente circulaire d'information en ligne. Les porteurs d'actions participantes de catégorie B sans droit de vote (les « **actions de catégorie B sans droit de vote** ») recevront également une copie de l'avis ci-joint. Les porteurs peuvent également recevoir un exemplaire imprimé de la présente circulaire d'information par la poste sur demande en s'adressant à l'agent des transferts de la Société, Société de fiducie CST, par téléphone au 1 888 433-6443 ou par courriel à l'adresse fulfilment@canstockta.com.

Les documents relatifs à l'assemblée seront envoyés aux actionnaires inscrits par Société de fiducie CST et aux actionnaires non inscrits par Broadridge Investor Communication Solutions, qui envoie les documents en question pour le compte d'intermédiaires. La Société versera une rémunération aux intermédiaires qui enverront les documents relatifs à l'assemblée et les formulaires d'instructions de vote aux actionnaires non inscrits opposés.

On prévoit que la sollicitation de procurations aux fins de l'assemblée sera faite principalement par la poste, mais les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Société pourront également solliciter des procurations par téléphone ou par un autre moyen de télécommunication. La Société assumera les frais relatifs à la sollicitation.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente circulaire d'information sont donnés en date du 23 novembre 2015. Toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. États financiers consolidés

Les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2015 et le rapport de gestion correspondant sont intégrés au rapport annuel de 2015 de la Société, qui a été posté aux actionnaires qui en ont demandé un exemplaire. On peut consulter et télécharger la version électronique du rapport annuel de 2015 de la Société au www.meetingdocuments.com/cst/sjr, sous son profil SEDAR, au www.sedar.com, ou sur son site Web, au www.shaw.ca. On peut également demander d'en recevoir un exemplaire imprimé par la poste en s'adressant à Société de fiducie CST par téléphone au 1 888 433-6443 ou par courriel à l'adresse fulfilment@canstockta.com.

On peut obtenir et télécharger d'autres renseignements sur la Société, y compris son code d'éthique commerciale et sa notice annuelle de 2015, sous son profil SEDAR, au www.sedar.com, ou sur son site Web, au www.shaw.ca, ou en obtenir un exemplaire sans frais en s'adressant au secrétaire général de la Société par écrit, au 630, 3rd Avenue S.W., bureau 900, Calgary (Alberta) Canada T2P 4L4, ou par téléphone, au 403 750-4500. On peut obtenir un exemplaire des documents dont la présente circulaire indique qu'ils figurent sur le site Web de la Société en communiquant avec le secrétaire général de la Société.

2. Élection des administrateurs

Le nombre d'administrateurs qui doivent être élus au conseil d'administration (le « **conseil** ») de la Société est fixé à 16. Les administrateurs demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés.

Le nom de chacun des candidats, son lieu de résidence, son âge, l'année où il a été élu ou nommé au conseil, ses antécédents professionnels, sa présence aux réunions, le nombre de titres de la Société dont il est propriétaire ainsi que d'autres renseignements sont présentés ci-après.

La direction de la Société recommande de voter pour chacun des candidats énumérés ci-après.

Conformément à la politique sur l'élection à la majorité de la Société, dans le cadre d'une élection sans opposition, l'administrateur qui n'obtient pas la majorité des voix exprimées doit donner sa démission. Le conseil peut soumettre la question à l'examen du comité de gouvernance et de mise en candidature et lui demander de lui faire une recommandation. Le conseil accepte la démission sans délai, à moins qu'il n'existe des circonstances exceptionnelles qui lui permettent de reporter sa décision. Il prend sa décision dans les 90 jours qui suivent l'assemblée et publie un communiqué de presse annonçant la démission ou expliquant pourquoi il a décidé de ne pas l'accepter.

PETER J. BISSONNETTE[7]

Calgary (Alberta) Canada
68 ans
Administrateur depuis 2009
Non indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 791
Abstentions	200

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015[10]

Conseil d'administration	7 sur 9 (78 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Affaires gouvernementales et réglementaires

Peter Bissonnette a été président de la Société de 2001 jusqu'à son départ à la retraite le 31 août 2015. Il compte plus de 50 ans d'expérience dans le secteur des communications. Il s'est joint à la Société en 1989 à titre de vice-président, Exploitation, de la région du Lower Mainland et de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique, et a occupé de nombreux postes de direction au cours de sa carrière de 25 ans au sein de la Société. Auparavant, il avait siégé au conseil de Cable Television Laboratories, Inc. (« CableLabs »), consortium à but non lucratif voué à la recherche et au développement de nouvelles technologies de télécommunications par câble. Il est titulaire d'un diplôme en administration des affaires du Collège communautaire de Vancouver et d'un certificat en gestion pour les dirigeants de l'Université de la Colombie-Britannique et il a suivi le programme de gestion pour les dirigeants de l'Université Queens. En 2013, il a été nommé capitaine honoraire de la Marine royale canadienne. Étant donné qu'il occupait jusqu'à tout récemment un poste de haut dirigeant au sein de la Société, il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD	Valeur de la participation[12][13]
2015	40 000	373 037	Aucune	Aucune	11 307 955 $
2014	40 000	179 023	1 050 000	Aucune	

ADRIAN ILENE BURNS, LL.D.

Ottawa (Ontario) Canada
69 ans
Administratrice depuis 2001
Indépendante

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 791
Abstentions	200

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité de gouvernance et de mise en candidature	5 sur 5 (100 %)
Comité de direction	1 sur 1 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Affaires gouvernementales et réglementaires
- Gouvernance
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Adrian Burns siège au comité de gouvernance et de mise en candidature et au comité de direction de la Société. De 1988 à 1995, elle a été conseillère du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »). Avant de se joindre au CRTC, elle a été membre de la Commission du droit d'auteur du Canada et a occupé de nombreux postes au sein de CFCN-TV de Calgary, y compris celui de chroniqueuse économique, de présentatrice, de rédactrice et de productrice. À l'heure actuelle, elle est présidente et chef de la direction de Western Limited, société immobilière fermée de la Saskatchewan, présidente du conseil du Centre national des Arts et membre du conseil de plusieurs organismes commerciaux et communautaires, y compris la Fondation Carthy, l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement et le Centre du patrimoine de la GRC. Elle est titulaire d'un diplôme en histoire de l'art de l'Université de la Colombie-Britannique. En juin 2012, elle a reçu un diplôme honorifique de l'Université de Regina et, en octobre 2012, elle a été nommée capitaine honoraire de la Marine royale canadienne.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	2 600	6 000	50 000	45 770	1 482 256 $
2014	2 600	6 000	50 000	40 455	

GEORGE F. GALBRAITH[11]

Vernon (Colombie-Britannique) Canada
71 ans
Administrateur depuis 1991
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 791
Abstentions	200

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	8 sur 9 (89 %)
Comité d'audit	2 sur 2 (100 %)
Comité de gouvernance et de mise en candidature	3 sur 3 (100 %)

Compétences

- Planification stratégique
- Évaluation et gestion des risques
- Exploitation dans le domaine de la câblodistribution
- Gouvernance

George Galbraith siège au comité d'audit de la Société. Il compte plus de 20 ans d'expérience en tant qu'exploitant dans le secteur de la câblodistribution. Il a acquis cette expérience à titre de président et de membre du conseil de Vercom Cable Services Ltd., société qu'il avait fondée en 1974 pour exploiter un réseau de câblodistribution qui desservait Vernon, en Colombie-Britannique, et les environs. Vercom comptait environ 12 000 abonnés lorsqu'elle a été vendue à la Société en 1991. M. Galbraith a siégé au conseil de nombreux organismes à but non lucratif au sein de sa collectivité. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	10 000	547 621	50 000	18 490	15 664 914 $
2014	10 000	547 621	50 000	14 275	

RICHARD R. GREEN[8][11]

Boulder (Colorado) États-Unis
78 ans
Administrateur depuis 2010
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	118 851 181
Abstentions	810

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité d'audit	2 sur 2 (100 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération	3 sur 3 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et de la radiodiffusion
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Richard Green siège au comité d'audit de la Société. De 1988 à 2008, il a été président et chef de la direction de Cable Television Laboratories, Inc. (« CableLabs »); à ce titre, il a supervisé la mise au point de la technologie DOCSIS, l'établissement des caractéristiques de base du signal vocal numérique et le déploiement de la télévision interactive, entre autres technologies utilisées dans le secteur de la câblodistribution. Il a été vice-président principal de PBS et membre du conseil d'Advanced Television Technology Laboratory de CBS. Il siège au conseil et au comité de mise en candidature et de gouvernance de Liberty Global, Inc. (NASDAQ), le premier câblodistributeur international en importance, qui exerce ses activités dans 14 pays, au conseil et aux comités d'audit, de rémunération et de mise en candidature et de gouvernance de Liberty Broadband Corporation (NASDAQ) et au conseil de Jones/NCTI, société qui offre des solutions en matière de rendement de la main-d'œuvre aux particuliers et aux sociétés de transmission à large bande. Il est membre du conseil consultatif technique de la Federal Communications Commission, *fellow* de la Society of Motion Picture and Television Engineers et professeur de génie à l'Université de Denver. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences du Colorado College, d'une maîtrise en physique de l'Université de l'État de New York, à Albany, et d'un doctorat de l'Université de Washington. Il a reçu le prix Charles F. Jenkins Lifetime Achievement Emmy Award en 2012 et a été intronisé au Cable Hall of Fame.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	Aucune	Aucune	70 000	41 335	1 122 245 $
2014	Aucune	Aucune	70 000	32 281	

LYNDA HAVERSTOCK, C.M., S.O.M.

Saskatoon (Saskatchewan) Canada
67 ans
Administratrice depuis 2007
Indépendante

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 991
Abstentions	Aucune

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération	2 sur 2 (100 %)
Comité de gouvernance et de mise en candidature	3 sur 3 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Gouvernance
- Affaires gouvernementales et réglementaires

Lynda Haverstock siège au comité des ressources humaines et de la rémunération de la Société. Elle a été conseillère de trois présidents du Saskatchewan Indian Institute of Technologies et est membre du conseil de la Government House Foundation et de la Mendel Art Gallery/Remai Modern Art Gallery. De 2000 à 2006, elle a été la 19e personne à occuper le poste de lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. Elle a été chef du Parti libéral de 1989 à 1995 et a siégé à l'assemblée législative à titre de députée tant libérale qu'indépendante. De 2012 à 2014, elle a été vice-présidente principale, Projets spéciaux de RMD Engineering, société d'ingénierie saskatchewanaise spécialisée dans la conception, la fabrication, l'installation et l'entretien. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Tourism Saskatchewan pendant cinq ans. Elle est titulaire de diplômes de premier cycle et d'études supérieures en éducation de l'enfance en difficulté et d'un doctorat en psychologie clinique. Elle est membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan et récipiendaire du prix Distinguished Canadian Award. Elle est titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université de Regina, de l'Université Royal Roads et de l'Université Queens. Elle a déjà rempli la fonction de colonel honoraire de la 2e École de pilotage des Forces canadiennes.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	Aucune	Aucune	20 000	31 290	849 524 $
2014	Aucune	Aucune	20 000	26 560	

GREGG KEATING

Porters Lake (Nouvelle-Écosse) Canada
52 ans
Administrateur depuis 2007
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 991
Abstentions	Aucune

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité d'audit	2 sur 2 (100 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution, des communications par satellite et de la radiodiffusion
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Affaires gouvernementales et réglementaires
- Finances et comptabilité

Gregg Keating siège au comité des ressources humaines et de la rémunération de la Société. Il est président du conseil et chef de la direction d'Altimax Venture Capital, société mère du Groupe Keating et société fermée. Le Groupe Keating, dont le siège social est situé en Nouvelle-Écosse, compte un portefeuille diversifié de participations dans des sociétés, y compris Altimax Network Service Ltd., entreprise spécialisée dans la vente, l'installation et l'entretien de systèmes de transmission directe par satellite, Altimax Courier, service de messagerie national, et Landmark Developments, société immobilière diversifiée. M. Keating compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la câblodistribution et des communications par satellite, qu'il a acquise notamment à titre de vice-président, Exploitation et ensuite de président et chef de la direction d'Access Communications, entreprise familiale fermée qui comptait environ 85 000 abonnés lorsqu'elle a été vendue à la Société en 1999, et à titre d'ancien membre du conseil d'associations du secteur de la câblodistribution et des communications, y compris l'Association canadienne de télévision par câble, la Canadian Cable Small Systems Alliance et la Chaîne d'affaires publiques par câble (la « CPAC »). Il a joué un rôle actif au sein de nombreux organismes à but non lucratif et participé à des campagnes de financement dans la collectivité. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts (avec distinction) de l'Université Saint Francis Xavier.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	2 500	70 182	70 000	42 265	3 126 686 $
2014	2 500	70 182	70 000	34 014	

MICHAEL W. O'BRIEN[11]

Canmore (Alberta) Canada
70 ans
Administrateur depuis 2003
Administrateur principal depuis 2009
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 791
Abstentions	200

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité de gouvernance et de mise en candidature	3 sur 3 (100 %)
Comité d'audit – président	2 sur 2 (100 %)
Comité de direction	1 sur 1 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Gouvernance
- Finances et comptabilité
- Participation au conseil de grandes sociétés ouvertes

Michael O'Brien préside le comité d'audit et siège au comité de direction de la Société. Il a été l'administrateur principal de la Société de 2009 à janvier 2015. Il a occupé un certain nombre de postes de haute direction pendant les 27 ans qu'il a passés au service de Suncor Energy Inc. (TSX, NYSE), société énergétique intégrée, y compris divers postes comportant des responsabilités en matière de planification, d'expansion des affaires, de raffinage, de marketing, de finances et d'extraction et d'exploitation minières. Au moment où il a quitté cette société en 2002, il était vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances. Il siège au conseil d'administration de Suncor depuis 2002 et, à l'heure actuelle, il préside le comité d'audit et siège au comité de gouvernance de celle-ci. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université York.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	10 000	21 250	50 000	50 084	2 231 718 $
2014	10 000	21 250	50 000	44 595	

PAUL K. PEW

Toronto (Ontario) Canada
51 ans
Administrateur depuis 2008
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 991
Abstentions	Aucune

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité de direction	1 sur 1 (100 %)
Comité d'audit	2 sur 2 (100 %)
Comité de gouvernance et de mise en candidature – président	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Finances et comptabilité

Paul Pew préside le comité de gouvernance et de mise en candidature et siège au comité de direction de la Société. Il a été nommé administrateur principal de la Société le 14 janvier 2015. Il est cofondateur et cochef de la direction de G3 Capital Corp., société de gestion alternative d'actifs située à Toronto qui se concentre sur les marchés financiers publics et, dans une moindre mesure, sur les placements privés. De 1997 à 2007, il a travaillé chez Valeurs Mobilières GMP Ltée, l'un des courtiers en valeurs mobilières indépendants canadiens principaux. Il s'était joint à GMP à titre d'associé et d'analyste financier principal et était chargé d'établir la présence de celle-ci dans les secteurs des télécommunications, de la câblodistribution et des médias. Tout au long de la période où il a fait partie du service de recherche de GMP, il était considéré comme l'un des meilleurs analystes des secteurs qu'il suivait. En 2001, il est devenu chef de la recherche tout en continuant à suivre ces secteurs et s'est joint au comité de direction et au comité de rémunération du cabinet. En 2004, il est devenu chef des services de courtage de GMP pour les secteurs des télécommunications, de la câblodistribution et des médias. De 1993 à 1997, il a été associé et analyste financier principal chez DFI Securities, qui a été acquise par Deutsche Morgan Grenfell en 1995. Il est comptable agréé et analyste financier agréé. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec majeure en administration des affaires de l'Université Western Ontario.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	300	26 157	70 000	65 750	2 504 125 $
2014	Aucune	25 082	70 000	53 873	

JEFFREY C. ROYER[11]

Toronto (Ontario) Canada
60 ans
Administrateur depuis 1995
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 991
Abstentions	Aucune

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	8 sur 9 (89 %)
Comité d'audit	4 sur 4 (100 %)

Compétences

- Planification stratégique
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Gouvernance
- Finances et comptabilité

M. Royer siège au comité d'audit de la Société. À titre privé, il investit dans les secteurs des télécommunications, de la radiodiffusion, de la fabrication de matériel médical, du tourisme d'accueil, des sports professionnels et de l'immobilier. Il préside le conseil de Baylin Technologies Inc. (TXS), fournisseur mondial de solutions d'antenne novatrices destinées aux marchés des infrastructures mobiles, de large bande et sans fil, et de (BY) Medimor Ltd. et siège au conseil d'Emmit Labs Inc. et de Beit Yehuda Hotels Inc., de Jérusalem, en Israël. Il a siégé au conseil de plus d'une trentaine de sociétés fermées et organismes à but non lucratif. Il est directeur général du club de baseball les Diamondbacks de l'Arizona. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Lawrence du Wisconsin.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	100 000[4]	15 159 314[4]	50 000	67 364	2 807 418 $
2014	100 000	15 079 048	50 000	58 101	

BRADLEY S. SHAW[6][7]

Calgary (Alberta) Canada
51 ans
Administrateur depuis 1999
Non indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 991
Abstentions	Aucune

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité de direction	1 sur 1 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur

Bradley S. Shaw est chef de la direction de la Société depuis novembre 2010 et siège à son comité de direction depuis janvier 2011. Depuis 2010, sous la direction de M. Shaw, la Société s'est transformée de simple câblodistributeur de l'Ouest canadien en l'une des premières sociétés offrant des services de réseau et de contenu en importance au Canada. M. Shaw s'est joint à la Société en 1987 à titre de préposé au service à la clientèle au centre d'appels, où il a appris à quel point il était important d'écouter les clients, de répondre à leurs besoins et de leur fournir des services hors pair. Le principe de l'excellence du service à la clientèle l'a guidé tout au long de sa carrière au fur et à mesure qu'il assumait des responsabilités croissantes comme membre de la direction. Il a contribué au succès de Shaw Direct, qui est devenue l'un des plus grands fournisseurs de services de télévision directe par satellite en Amérique du Nord, et il a joué un rôle crucial dans le déploiement du service de téléphonie résidentielle numérique de la Société en 2005. En 2010, il a piloté l'acquisition et l'intégration de Shaw Media et a dirigé l'expansion de la Société dans les domaines de la co-implantation, de l'informatique en nuage et des services gérés grâce à l'acquisition de ViaWest en septembre 2014. M. Shaw siège au conseil de CableLabs ainsi qu'à celui de deux organismes à but non lucratif, soit la Shaw Family Foundation et la HOP Foundation. Il est très présent dans la collectivité : il siège au conseil des parrains de la Children's Hospital Foundation de l'Alberta et a joué un rôle déterminant dans le succès du Shaw Charity Classic de Calgary, étape importante du circuit des champions de la PGA. Bradley S. Shaw n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, étant donné qu'il est un haut dirigeant de la Société et qu'il est relié à son actionnaire majoritaire (comme il est décrit à la rubrique intitulée « Formalités relatives à l'exercice des droits de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci »).

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13][14]
2015	46 400[6]	8 809 175	750 000	6 618	240 717 580
2014	4 426 400	8 877 696	750 000	6 350	

JIM SHAW[6][7]

Calgary (Alberta) Canada
58 ans
Administrateur depuis 2002
Non indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 991
Abstentions	Aucune

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015[10]

Conseil d'administration – vice-président	7 sur 9 (78 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Finances et comptabilité

Jim Shaw est membre et vice-président du conseil de la Société depuis 2002 et 2008, respectivement. Il s'est joint à la Société en 1982 à titre d'installateur de câble et a assumé au fil du temps des postes de direction de plus en plus importants. Il a été nommé vice-président, Câblodistribution, en 1987, président en 1995 et chef de la direction en 1998. À titre de chef de la direction, il a dirigé la forte croissance de la Société au moyen de nombreuses acquisitions importantes et par croissance interne, y compris sur les marchés des services Internet et de téléphonie numérique. Il siège au conseil de plusieurs sociétés fermées, y compris Gravity Renewables, Inc., constructeur de petites centrales hydroélectriques des États-Unis. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, étant donné qu'il est un haut dirigeant de la Société et qu'il est relié à son actionnaire majoritaire (comme il est décrit à la rubrique intitulée « Formalités relatives à l'exercice des droits de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci »).

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD	Valeur de la participation[12][13]
2015	32 000[6]	8 946 441	Aucune	Aucune	243 839 873 $
2014	4 426 400	8 989 324	1 050 000	Aucune	

JR SHAW, O.C., A.O.E.[6][7][9]

Calgary (Alberta) Canada
81 ans
Administrateur depuis 1966
Non indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 791
Abstentions	200

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration – président du conseil dirigeant	9 sur 9 (100 %)
Comité de direction – président	1 sur 1 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite

JR Shaw est président du conseil dirigeant et président du comité de direction. Il a fondé la Société en 1966 et a supervisé sa croissance, du premier abonné à la câblodistribution en 1971 jusqu'à aujourd'hui, où la Société a une capitalisation boursière d'environ 14 G$ et compte parmi les sociétés les plus prospères au Canada, offrant des services Internet, de téléphonie numérique, de communications par satellite, de médias et de centres de données. Leader respecté et novateur, M. Shaw a contribué dans une large mesure à façonner le secteur de la radiodiffusion canadienne. Il est membre du conseil et président de la Shaw Foundation et siège au conseil de plusieurs sociétés fermées, y compris Gravity Renewables Inc., constructeur de petites centrales hydroélectriques des États-Unis. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en administration des affaires de l'Université de l'État du Michigan. Il est titulaire de plusieurs diplômes honorifiques, y compris de l'Université de l'Alberta, de l'Université de Calgary et de l'Université Graceland de Lamoni, en Iowa. Il est officier de l'Ordre du Canada et récipiendaire de l'Ordre d'excellence de l'Alberta. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, étant donné qu'il est un haut dirigeant de la Société et son actionnaire majoritaire (comme il est décrit à la rubrique intitulée « Formalités relatives à l'exercice des droits de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci »).

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD	Valeur de la participation[12][13]
2015	17 704 200[6]	18 508 046	Aucune	Aucune	1 024 767 349 $
2014	8 929 800	18 511 566	Aucune	Aucune	

JC SPARKMAN[8]

Lakewood (Colorado) États-Unis
83 ans
Administrateur depuis 1994
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 181
Abstentions	810

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	8 sur 9 (89 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 5 (80 %)
Comité de direction	1 sur 1 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants
- Participation au conseil de grandes sociétés ouvertes

JC Sparkman siège au comité des ressources humaines et de la rémunération et au comité de direction de la Société. Il siège au conseil de Liberty Global, Inc. (NASDAQ), préside son comité de rémunération et siège à ses comités de mise en candidature et de gouvernance et de planification de la relève. Il siège au conseil d'Universal Electronics Inc. (NASDAQ), préside son comité de rémunération et siège à son comité de gouvernance et de mise en candidature. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la câblodistribution. Il a été vice-président directeur et chef de l'exploitation de Telecommunications Inc. (aussi appelée TCI) pendant huit ans jusqu'à son départ à la retraite en 1995. Au cours de sa carrière de plus de 26 ans au sein de cette société qui était devenue, au moment de son départ à la retraite, l'un des plus grands exploitants de systèmes de câblodistribution multiples des États-Unis, il a occupé divers postes de direction liés aux activités de câblodistribution. En septembre 1999, il a cofondé Broadband Services, Inc., qui fournit des services de gestion d'actifs, de logistique, d'installation et de réparation aux fournisseurs de services et aux fabricants de matériel de télécommunication à l'échelle nationale et internationale, dont il a présidé le conseil et a été cochef de la direction jusqu'en décembre 2003.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	10 000	56 400	50 000	42 126	2 969 981 $
2014	10 000	56 400	50 000	36 958	

CARL E. VOGEL[8]

Cherry Hills Village (Colorado) États-Unis
58 ans
Administrateur depuis 2006
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 991
Abstentions	Aucune

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité de gouvernance et de mise en candidature	4 sur 4 (100 %)
Comité d'audit	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Participation au conseil de grandes sociétés ouvertes
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Finances et comptabilité

Carl Vogel siège au comité de gouvernance et de mise en candidature de la Société. Il est conseiller principal de DISH Network Corporation, fournisseur de services de télévision numérique par satellite, et conseiller spécialisé dans les secteurs des médias et des communications au sein de Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P., société de gestion alternative d'actifs. Il a été conseiller principal et associé chargé de l'exploitation de The Gores Group, société d'investissement de capital privé, et président et vice-président du conseil de DISH Network Corporation de septembre 2006 à février 2008 et de juin 2005 à mars 2009, respectivement. D'octobre 2007 à mars 2009, il a été vice-président du conseil et conseiller principal d'EchoStar Corporation, fournisseur de services de télévision numérique par satellite. Auparavant, il a été président, chef de la direction et l'un des administrateurs de Charter Communications, câblodistributeur et fournisseur de services à large bande des États-Unis. M. Vogel siège au conseil d'AMC Networks Inc. (il préside le comité d'audit et siège au comité de rémunération), d'Ascent Capital Group, Inc. (il préside le comité de direction et siège au comité d'audit et au comité de mise en candidature et de gouvernance), de DISH Network Corporation, de Sirius/XM Corporation (il préside le comité de rémunération) et d'Universal Electronics Inc. (il siège au comité d'audit) (qui sont toutes des sociétés inscrites à la cote du NASDAQ), ainsi qu'au conseil de plusieurs sociétés fermées. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en finances et comptabilité du St. Norbert College de Wisconsin et détenait auparavant le titre de Certified Public Accountant.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	Aucune	70 000[5]	70 000	18 490	502 004 $
2014	Aucune	70 000	70 000	14 275	

SHEILA C. WEATHERILL, C.M.

Edmonton (Alberta) Canada
70 ans
Administratrice depuis 2009
Indépendante

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 191
Abstentions	810

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération	3 sur 3 (100 %)
Comité de gouvernance et de mise en candidature	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Évaluation et gestion des risques
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants
- Affaires gouvernementales et réglementaires

Sheila Weatherhill siège au comité de gouvernance et de mise en candidature de la Société. Elle est l'ancienne présidente et chef de la direction de la Capital Health Authority, autorité responsable de l'administration de la santé de la région d'Edmonton. Elle est vice-présidente du conseil d'Epcor Utilities Inc. et membre du conseil d'Inforoute Santé du Canada Inc. Elle est détentrice d'un diplôme en sciences infirmières de l'Université de l'Alberta. Elle est récipiendaire d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Lethbridge, d'un baccalauréat honorifique ès arts de l'Université MacEwan et de la Médaille du Centenaire de l'Alberta et est membre de l'Ordre du Canada. Elle est cadre en résidence émérite de l'École d'administration de l'Université de l'Alberta et membre de plusieurs organismes de bienfaisance et communautaires. Elle a déjà été membre du comité consultatif sur la fonction publique du premier ministre et l'enquêteure indépendante dans le cadre de l'enquête sur l'éclosion de listériose de 2008.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	Aucune	Aucune	70 000	35 114	953 345 $
2014	Aucune	Aucune	70 000	27 104	

WILLARD H. YUILL

Medicine Hat (Alberta) Canada
77 ans
Administrateur depuis 1999
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2015

Pour	18 851 181
Abstentions	810

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2015

Conseil d'administration	9 sur 9 (100 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération – président	5 sur 5 (100 %)

Compétences

- Évaluation et gestion des risques
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et de la radiodiffusion
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants
- Affaires gouvernementales et réglementaires

Willard Yuill préside le comité des ressources humaines et de la rémunération de la Société. Il est président du conseil et chef de la direction de The Monarch Corporation depuis 1972. Avant d'être vendue en 2000, Monarch Broadcasting Ltd. était propriétaire et exploitante de 15 licences de radio et de six licences de télévision en Alberta et en Colombie-Britannique. En 2004, Shaw a acquis de Monarch Cablesystems certains réseaux de câblodistribution qui comptaient 35 000 abonnés à la câblodistribution et à l'Internet en Alberta et en Colombie-Britannique. M. Yuill est président du conseil et chef de la direction de Monarch Ventures Inc., société d'investissement de capital privé canadienne, et de CSH International Inc., société d'investissement de capital privé américaine. À l'heure actuelle, il siège au conseil de TSO Logic Inc., société fermée qui fournit des logiciels destinés à surveiller et à réduire la consommation d'énergie dans les grands centres de données, et à celui de la fondation du collège St. Andrew et est gouverneur de la Western Hockey League. Il a déjà siégé au conseil de Western Financial Group, de l'Alberta Economic Development Authority et de Medicine Hat Exhibition and Stampede Ltd.; il est l'ancien président du chapitre albertain de la World Presidents Organization. Il est titulaire d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de Lethbridge.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[1]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[2]	UAD[3]	Valeur de la participation[12][13]
2015	10 800	5 734 722	50 000	22 899	156 638 010 $
2014	10 800	5 734 722	50 000	18 507	

Notes

(1) Les renseignements sur le nombre de titres détenus en propriété véritable ou faisant l'objet d'une emprise et ceux qui sont donnés aux notes 4 et 5 ont été fournis par les candidats en date du 21 novembre 2014 et du 23 novembre 2015.

(2) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions octroyées aux administrateurs, se reporter à la rubrique intitulée « Rémunération – Rémunération des administrateurs ».

(3) Le terme « **UAD** » désigne les unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées a été adopté en date du 1er janvier 2004. Se reporter à la rubrique intitulée « Rémunération – Rémunération des administrateurs – Régime d'unités d'actions différées ».

(4) Jeffrey C. Royer est propriétaire véritable de 33 169 actions de catégorie B sans droit de vote. Des personnes ayant des liens avec M. Royer sont propriétaires de 100 000 actions de catégorie A et de 15 111 105 actions de catégorie B sans droit de vote. M. Royer n'est pas propriétaire véritable, directement ou indirectement, de ces actions ni n'exerce une emprise sur celles-ci. Ces renseignements ne sont présentés qu'à titre de complément d'information à l'intention des actionnaires.

(5) La fiducie Vogel Family 2012 Irrevocable Family Trust, avec laquelle M. Vogel a des liens, détient les 70 000 actions de catégorie B sans droit de vote qui sont indiquées ci-dessus. M. Vogel n'est pas propriétaire véritable, directement ou indirectement, de ces actions ni n'exerce une emprise sur celles-ci. Ces renseignements ne sont présentés qu'à titre de complément d'information à l'intention des actionnaires.

(6) JR Shaw est le père de Bradley S. Shaw et de Jim Shaw. Des actions de catégorie A au nombre de 17 562 400 (soit environ 78 % des actions de catégorie A en circulation) qui étaient détenues par des entités appartenant à Bradley S. Shaw, à Jim Shaw et à d'autres membres de la famille Shaw ont été transférées à des entités appartenant exclusivement à la fiducie Shaw Family Living Trust (la « fiducie SFLT ») en novembre 2015. Le seul fiduciaire de la fiducie SFLT est une société fermée qui appartient à JR Shaw et dont le conseil compte sept membres, y compris, au 23 novembre 2015, JR Shaw à titre de président du conseil et cinq autres membres de sa famille. La fiducie SFLT détient ces actions pour le compte des descendants de JR et Carol Shaw. JR Shaw exerce une emprise sur ces actions ainsi que sur 77 000 actions de catégorie A supplémentaires. Se reporter à la rubrique intitulée « Formalités relatives à l'exercice des droits de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci ».

(7) JR Shaw, Peter J. Bissonnette, Bradley S. Shaw et Jim Shaw ont choisi de ne pas recevoir de jetons de présence.

(8) Richard R. Green et JC Sparkman siègent au conseil d'administration de Liberty Global, Inc. JC Sparkman et Carl E. Vogel siègent au conseil d'administration d'Universal Electronics Inc.

(9) JR Shaw siégeait au conseil de Darian Resources Ltd. (« **Darian** ») avant que celle-ci ne se place sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») le 12 février 2010. Darian a terminé le processus de restructuration en vertu de la LACC le 2 juillet 2010.

(10) Peter J. Bissonnette et Jim Shaw n'ont siégé à aucun comité du conseil au cours de l'exercice 2015.

(11) Chaque membre du comité d'audit est indépendant et a des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et Michael W. O'Brien et Jeffrey C. Royer sont des « experts financiers » au sens donné à l'expression *financial expert* dans la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la « **loi Sarbanes-Oxley** ») et dans d'autres règlements applicables.

(12) La valeur de la participation est calculée selon le cours de clôture des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sans droit de vote le 30 octobre 2015, soit 29,50 $ et 27,15 $, respectivement. La valeur de la participation tient compte des actions de catégorie A, des actions de catégorie B sans droit de vote et des UAD. La valeur de la participation de Jeffrey C. Royer et de Carl E. Vogel est calculée selon le nombre d'actions dont chacun d'eux est propriétaire véritable (voir les notes 4 et 5, respectivement).

(13) Tous les administrateurs se conforment aux lignes directrices en matière d'actionnariat (se reporter à la rubrique intitulée « Rémunération – Rémunération des administrateurs – Lignes directrices en matière d'actionnariat »).

(14) La valeur de la participation de Bradley S. Shaw correspond à la somme de la valeur des actions de catégorie A, soit 1 368 800 $, des actions de catégorie B sans droit de vote, soit 239 169 101 $, et des UAD, soit 179 679 $.

3. Nomination des auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, sont proposés à titre d'auditeurs de la Société pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de celle-ci. **Conformément à la recommandation du comité d'audit, le conseil et la direction recommandent aux actionnaires de nommer de nouveau Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Société.**

Honoraires d'audit

Les sommes totales que la Société a versées ou doit verser à titres d'honoraires à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en contrepartie des services d'audit (y compris les audits distincts d'entités détenues en propriété exclusive ou non, les financements, les obligations de présentation de l'information prévues par la réglementation et les services liés à la loi Sarbanes-Oxley), des services liés à l'audit, des services fiscaux et des autres services fournis au cours des exercices terminés les 31 août 2015 et 2014 se présentent comme suit :

Type de services	Exercice 2015	Exercice 2014
Services d'audit	3 579 281 $	2 917 080 $
Services liés à l'audit	302 610	126 353
Services fiscaux	521 477	215 348
Total	**4 403 368 $**	**3 258 781 $**

Les honoraires relatifs aux services liés à l'audit fournis au cours de l'exercice 2015 se rapportent aux rapports de contrôle des services d'organisation des centres de données de la Société, aux services de certification relatifs à une vérification de conformité environnementale et à la vérification diligente effectuées dans le cadre d'une acquisition et, au cours de l'exercice 2014, à la vérification diligente effectuée dans le cadre de l'acquisition de ViaWest, Inc. et aux services de certification relatifs aux vérifications de conformité environnementale. Les honoraires relatifs aux services fiscaux fournis au cours de l'exercice 2015 se rapportent aux conseils en matière d'impôt américain et aux conseils fiscaux d'ordre général et à la conformité en matière d'impôts sur les propriétés linéaires et, au cours de l'exercice 2014, aux conseils en matière d'impôt américain donnés dans le cadre de l'acquisition de ViaWest, Inc., à la conformité en matière d'impôts sur les propriétés linéaires et aux conseils fiscaux généraux.

Le comité d'audit juge que ces honoraires sont compatibles avec l'obligation qui incombe aux auditeurs de conserver leur indépendance. En outre, le comité d'audit a établi que, dans le but de s'assurer que les auditeurs demeureraient indépendants, les services autres que d'audit qu'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. procurera à la Société seraient limités et que, le cas échéant, il devrait les avoir approuvés au préalable. Le président du comité d'audit a été investi du pouvoir d'approuver que des services autres que d'audit soient confiés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dans des circonstances extraordinaires, lorsqu'il n'est pas possible ou pratique de convoquer une réunion du comité d'audit, à la condition que les honoraires payables à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en contrepartie de ces services ne dépassent pas 150 000 $ à quelque moment que ce soit si le comité d'audit ne les a pas ratifiés. Le président du comité d'audit doit faire part au comité d'audit de tous les services qu'il a ainsi approuvés.

FORMALITÉS RELATIVES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

1. Actions comportant droit de vote

Les porteurs d'actions de catégorie A inscrits le 25 novembre 2015 à la fermeture des bureaux (la « **date de clôture des registres** ») sont les seuls actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée. Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole, mais non d'y voter à l'égard des questions à l'étude.

2. Actionnaires inscrits

Les porteurs d'actions de catégorie A qui détiennent leurs actions en leur nom directement et non par l'intermédiaire de prête-noms (par exemple une banque, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire, une société de fiducie ou une autre institution) sont des actionnaires inscrits.

Voter en personne

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions de catégorie A en personne à l'assemblée. Le cas échéant, ils ne doivent ni remplir ni déposer la procuration dont il est question ci-après.

Voter par procuration

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions de catégorie A en nommant un fondé de pouvoir. Chaque personne nommée dans la procuration postée aux actionnaires inscrits est un administrateur et un dirigeant de la Société. Le porteur inscrit d'actions de catégorie A qui souhaite nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir peut le faire en inscrivant le nom de cette personne, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, dans l'espace prévu dans la procuration et en biffant le nom des personnes qui y sont désignées, ou en remplissant une autre procuration.

Pouvoir discrétionnaire des fondés de pouvoir

Si des instructions sont données dans la procuration qui a été postée aux actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir désignés dans celle-ci exerceront les droits de vote rattachés aux actions de catégorie A à l'égard desquelles ils ont été nommés à ce titre conformément à ces instructions. En l'absence de telles instructions, ils voteront pour toutes les résolutions dont il est fait mention dans l'avis de convocation.

La procuration postée aux actionnaires inscrits confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications des questions mentionnées dans l'avis de convocation et des autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée. À la date de la présente circulaire d'information, la direction de la Société n'est au courant d'aucune modification ou autre question de ce genre. Si de telles modifications ou autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans la procuration voteront à leur égard avec discernement.

Dépôt d'une procuration

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A peuvent déposer leur procuration ou voter auprès de Société de fiducie CST au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Internet :	www.cstvotemyproxy.com
Téléphone :	1 888 489-5760
Télécopieur :	1 866 781-3111 (en Amérique du Nord) 416 368-2502 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
Courriel :	proxy@canstockta.com
Poste :	Société de fiducie CST, B.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1

(Pour déposer sa procuration par Internet ou voter par téléphone, le porteur inscrit d'actions de catégorie A aura besoin du numéro de contrôle qui est indiqué sur la procuration qui lui été envoyée par la poste.)

Les procurations ou les formulaires d'instruction de vote remplis ne seront valides et reconnus à l'assemblée que s'ils parviennent à Société de fiducie CST au plus tard le mardi 12 janvier 2016 à 11 h (heure normale des Rocheuses) ou, en cas d'ajournement de l'assemblée, au moins 48 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment prévu pour la tenue de la reprise de l'assemblée.

Révocation des procurations

L'actionnaire qui a donné une procuration peut la révoquer de quelque manière que ce soit qui est permise par la loi, y compris en signant une procuration portant une date ultérieure ou un avis de révocation et, dans chaque cas, en remettant ce document à l'attention du secrétaire général de la Société, au siège social de la Société, au plus tard la veille de l'assemblée, ou au président de l'assemblée le jour de l'assemblée.

3. Porteurs non inscrits

Le porteur d'actions de catégorie A qui détient ses actions par l'intermédiaire d'un compte établi au nom d'un prête-nom (par exemple une banque, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire, une société de fiducie ou une autre institution) est un actionnaire non inscrit. Le cas échéant, le prête-nom est inscrit dans un registre tenu par l'agent des transferts de la Société et l'actionnaire non inscrit ne l'est pas. Les actionnaires non inscrits reçoivent un formulaire d'instructions de vote plutôt qu'une procuration.

Voter en personne

Les porteurs d'actions de catégorie A non inscrits peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions de catégorie A en personne à l'assemblée. Le cas échéant, ils ne doivent donner aucune instruction sur le formulaire d'instructions de vote. Ils doivent plutôt écrire leur nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote, le signer et le renvoyer.

Formulaire d'instructions de vote

Chaque personne nommée dans le formulaire d'instructions de vote qui a été posté aux actionnaires non inscrits est un administrateur et un dirigeant de la Société. Le porteur non inscrit d'actions de catégorie A qui souhaite nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir peut le faire en inscrivant le nom de cette personne, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, dans l'espace prévu dans le formulaire d'instructions de vote; il doit ensuite signer et renvoyer le formulaire d'instructions de vote.

Envoi des formulaires d'instructions de vote

On demande aux porteurs non inscrits d'actions de catégorie A de renvoyer leur formulaire d'instructions de vote au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt qui y est indiquée en suivant attentivement les instructions qui y sont données, au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Internet :	www.proxyvote.com
Téléphone :	1 800 474-7501 (français) ou 1 800 474-7493 (anglais)
Poste :	Centre de traitement des données, B.P. 2800, succursale Lcd Malton, Mississauga (Ontario) L5T 2T7

4. Droit d'assister à l'assemblée

Les actionnaires inscrits et les actionnaires non inscrits ont le droit d'assister à l'assemblée, mais ils devront confirmer leur identité sur place. Tous les actionnaires doivent être disposés à présenter une pièce d'identité valide munie d'une photo et, dans le cas des actionnaires non inscrits, une preuve attestant qu'ils sont propriétaires d'actions.

5. Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci

Seuls les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres ont le droit de voter à l'égard de toutes les questions soumises à l'assemblée. Chaque porteur d'actions de catégorie A a droit à une voix par action qu'il détient. En date du 23 novembre 2015, la Société compte 22 420 064 actions de catégorie A en circulation.

La fiducie Shaw Family Living Trust (la « **fiducie SFLT** ») détient le contrôle des voix de la Société. Le seul fiduciaire de la fiducie SFLT est une société fermée qui appartient à JR Shaw et dont le conseil compte sept membres, y compris, au 23 novembre 2015, JR Shaw à titre de président du conseil et cinq autres membres de sa famille. Des entités appartenant à la fiducie SFLT détiennent 17 562 400 actions de catégorie A, soit environ 78 % des actions de catégorie A en circulation, pour le compte des descendants de JR et Carol Shaw. JR Shaw exerce une emprise sur ces actions ainsi que sur 77 000 actions de catégorie A supplémentaires.

La Société a été informée que tous les droits de vote rattachés à ces actions de catégorie A seront exercés pour les résolutions dont il est fait mention dans l'avis de convocation et elle prévoit donc que ces résolutions seront approuvées.

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, aucune autre personne n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions de catégorie A ni n'exerce une emprise sur une telle proportion de ces actions.

6. Actions faisant l'objet de restrictions

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf si cela est prévu par la loi, et ils n'ont le droit de voter à l'égard d'aucune des questions soumises à l'assemblée. Advenant la présentation d'une offre publique d'achat, dans certaines circonstances qui sont décrites dans la notice annuelle de 2015 de la Société, les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote pourraient avoir le droit de convertir leurs actions en actions de catégorie A afin de pouvoir déposer celles-ci en réponse à l'offre publique d'achat. En date du 31 octobre 2015, la Société comptait 452 734 106 actions de catégorie B sans droit de vote en circulation.

7. Personnes informées intéressées dans des opérations importantes

Sauf pour ce qui est indiqué dans les présentes, à la connaissance de la direction de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société, aucun candidat de la direction à l'élection au conseil de la Société, aucune personne qui est propriétaire véritable (directement ou indirectement) d'actions comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions comportant droit de vote de la Société ou qui exerce une emprise sur une telle proportion de ces actions, ni aucune personne ayant des liens avec de telles personnes ou faisant partie de leur groupe, n'a d'intérêt important dans une opération conclue au cours du dernier exercice terminé de la Société qui a eu, ou dans une opération projetée qui aurait, une incidence importante sur la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales.

8. Prêts octroyés aux administrateurs et aux hauts dirigeants

Le tableau suivant présente, au 23 novembre 2015, l'encours de la dette totale de tous les administrateurs, hauts dirigeants et employés, actuels ou anciens, de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

Objet	Envers la Société ou ses filiales (en dollars)	Envers une autre personne (en dollars)
Achat d'actions	Néant	Néant
Autres	126 170	Néant

RÉMUNÉRATION

1. Analyse de la rémunération

Sous la direction du comité des ressources humaines et de la rémunération, la Société privilégie une démarche rigoureuse et stratégique à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Elle a conçu son programme de rémunération dans le but d'intéresser l'équipe de direction, de la fidéliser et de la motiver en harmonisant les intérêts de la direction avec les objectifs et les résultats de l'entreprise.

Le conseil reconnaît l'apport considérable que font les dirigeants à la croissance et au succès de la Société. Au cours des cinq derniers exercices, les produits annuels et le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement[1] ont augmenté de 48 % et de 35 % pour atteindre 5,5 G$ et 2,4 G$, respectivement, pour l'exercice 2015. Au cours de la même période, les flux de trésorerie disponibles[1], ont totalisé 3,05 G$, dont 74 % ont été remboursés aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'analyse suivante porte sur la rémunération que la Société a versée, au cours de l'exercice 2015, à son chef de la direction, aux trois personnes qui ont occupé le poste de chef des finances, ou ont été responsables de certaines fonctions rattachées à ce poste, au cours de cet exercice, et à ses trois autres dirigeants les mieux rémunérés, soit à ses « hauts dirigeants désignés » qui sont énumérés ci-dessous :

- JR Shaw, président du conseil dirigeant;
- Bradley S. Shaw, chef de la direction;
- Peter J. Bissonnette, président;
- Jay Mehr, vice-président directeur et chef de l'exploitation;
- Vito Culmone, vice-président directeur et chef des finances;
- Rhonda Bashnick, vice-présidente principale, Finances;
- Steve Wilson, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances.

Steve Wilson a occupé le poste de vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances jusqu'au 31 décembre 2014, Rhonda Bashnick a occupé le poste de vice-présidente principale, Finances jusqu'au 31 août 2015 et Vito Culmone s'est joint à la Société à titre de vice-président directeur et chef des finances le 1er juin 2015. En outre, Peter J. Bissonnette a occupé le poste de président jusqu'au 31 août 2015 et continue de siéger au conseil.

Les antécédents professionnels de JR Shaw, de Bradley S. Shaw et de Peter J. Bissonnette figurent à la rubrique intitulée « Élection des administrateurs » et ceux de Jay Mehr et de Vito Culmone figurent ci-dessous.

Jay Mehr

Jay Mehr est vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société depuis décembre 2013. À ce titre, il dirige l'exploitation courante, les activités relatives aux technologies et aux réseaux, la chaîne d'approvisionnement et la stratégie relative aux divisions des services résidentiels et des services de réseau commerciaux. Il a dirigé un certain nombre d'initiatives stratégiques récentes de Shaw, y compris la stratégie mise en œuvre dans le cadre du programme « Le service avant tout » (*Focus to Deliver*) et les initiatives relatives au service de vidéo de prochaine génération. Au cours de ses 18 ans au sein de la Société, il a occupé divers postes de direction liés à l'exploitation, y compris ceux de vice-président principal, Exploitation, de vice-président de groupe, Exploitation, Shaw Cable, de vice-président, Exploitation et de directeur régional en Colombie-Britannique et en Ontario. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta.

Vito Culmone

Vito Culmone est vice-président directeur et chef des finances de la Société depuis le 1er juin 2015. Il compte plus de 25 ans d'expérience en finances, dont 15 ans à titre de dirigeant responsable des finances. Avant de se joindre à la Société, il était vice-président directeur et chef des finances de WestJet Airlines Ltd., après avoir occupé des postes de direction chez Molson Inc. et chez PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Au cours de sa carrière en finances, il s'est démarqué par son aptitude à créer une valeur durable, à gérer sainement et à motiver les employés. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et détient le titre de comptable agréé.

---

[1] Voir les définitions et les explications qui figurent à la rubrique intitulée « Principaux inducteurs de performance » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2015.

Gouvernance et prise de décisions

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants, soit Willard H. Yuill (président du comité), Lynda Haverstock, Gregg Keating et JC Sparkman. Les membres du comité comptent de nombreuses années d'expérience à titre d'administrateurs et de hauts dirigeants et d'expérience diversifiée en affaires qu'ils ont acquise auprès d'entreprises ouvertes et fermées œuvrant dans le secteur des télécommunications et d'autres secteurs au Canada ou aux États-Unis. Le comité a la responsabilité de superviser les processus de rémunération, de planification de la relève et de perfectionnement des dirigeants de la Société. Plus précisément, il lui incombe de s'assurer que des programmes et des politiques efficaces en matière de ressources humaines sont élaborés et mis en œuvre conformément à la vision, aux valeurs et aux objectifs stratégiques de la Société afin que celle-ci puisse continuer à recruter et à fidéliser des personnes de haut calibre à tous les échelons de la hiérarchie.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est régi par une charte qui présente son mandat, sa composition et ses responsabilités. Ses responsabilités sont décrites à la rubrique intitulée « Énoncés des pratiques en matière de gouvernance – Comité des ressources humaines et de la rémunération ».

Le comité des ressources humaines et de la rémunération s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2015. À son invitation, le chef de la direction de la Société et un représentant de Mercer (Canada) Limited (« **Mercer** »), filiale en propriété exclusive de Marsh & McLennan Companies, Inc., le conseiller en rémunération de la Société, ont assisté à ses réunions. Le comité a tenu une séance à huis clos, en l'absence de la direction ou du conseiller en rémunération, à quatre de ses réunions. Il examine la rémunération des vice-présidents et des personnes occupant un échelon supérieur dans la hiérarchie, y compris le salaire annuel, la prime cible, le montant de la prime effectivement versée et les mesures incitatives à long terme. Dans le cadre de son examen, il tient compte des observations et des recommandations de la direction et du conseiller en rémunération de la Société et considère les principes fondamentaux qui sous-tendent le programme de rémunération des hauts dirigeants, lesquels sont décrits ci-après. Il tient compte des critères recommandés par la direction en vue d'évaluer les résultats de l'entreprise et compare ces résultats au plan stratégique de la Société.

Pour l'exercice 2015, comme il est expliqué ci-après, les résultats de l'entreprise ont été évalués selon les quatre critères suivants : le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement, les flux de trésorerie disponibles, les unités de service primaire et la probabilité que les services de l'entreprise soient recommandés. Pour l'exercice 2016, le comité des ressources humaines et de la rémunération a établi que deux critères seulement seraient utilisés, soit le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement et les flux de trésorerie disponibles, et il en a augmenté le poids relatif pour souligner l'importance de l'atteinte des objectifs commerciaux. En outre, le comité examine et approuve les critères de rendement applicables au chef de la direction et aux personnes qui relèvent directement de lui. À l'égard de chaque haut dirigeant désigné, le comité soumet à l'approbation du conseil ses recommandations quant au salaire de base, à la rémunération incitative à court terme cible et à celle qui sera effectivement versée et à d'autres aspects de la rémunération.

Principes fondamentaux qui sous-tendent le programme de rémunération des hauts dirigeants

La politique de rémunération des hauts dirigeants de la Société s'appuie sur les trois principes suivants :

Le premier principe consiste à harmoniser la rémunération des hauts dirigeants avec l'exécution des stratégies et les résultats globaux de la Société. Pour mettre ce principe en œuvre, la Société doit faire ce qui suit :

- inciter les hauts dirigeants à accroître la valeur de la participation des actionnaires et la valeur qu'obtiennent les clients, les employés et les parties intéressées de la collectivité à court, à moyen et à long terme;
- tenir compte de critères de rendement, tant quantitatifs que qualitatifs, afin de s'assurer que la démarche suivie pour évaluer le rendement de chaque haut dirigeant et le rendement de l'équipe demeure équilibrée;
- récompenser le rendement global. Shaw a conçu son programme de primes de façon à s'assurer que tous les employés s'attachent à produire un rendement et des résultats qui contribuent à son succès global.

Pour assurer son succès, Shaw doit trouver un équilibre entre les défis contradictoires que posent la croissance, les investissements dans son réseau et d'autres technologies, le respect de la réglementation, la concurrence et la conjoncture économique générale. À cette fin, la Société doit faire ce qui suit :

- revoir et évaluer ses pratiques de rémunération chaque année afin de s'assurer que celles-ci sont harmonisées avec la stratégie et les résultats de l'entreprise;

- faire en sorte que la direction conserve la détermination, les connaissances, la stabilité et l'expérience nécessaires pour exécuter les stratégies d'affaires dans un milieu extrêmement concurrentiel où la technologie évolue rapidement;
- prendre des décisions en matière d'affectation de capitaux prévoyant des dépenses en immobilisations à long terme importantes qui façonnent et déterminent la croissance et la rentabilité futures.

Le deuxième principe consiste à répartir la rémunération en diverses composantes. Shaw a conçu son programme de rémunération de manière à offrir un ensemble de composantes, y compris une composante fixe qui assure la sécurité du revenu et permet à la Société d'intéresser des employés clés et de les fidéliser, et une composante « à risque » ou conditionnelle qui tient compte de la mesure dans laquelle les hauts dirigeants peuvent influer sur les réalisations et les résultats de l'entreprise. Ces composantes comprennent les suivantes :

- le salaire de base, qui procure une rémunération fixe permettant d'intéresser des hauts dirigeants de premier ordre et de les fidéliser;
- les primes, qui tiennent compte des résultats de l'entreprise et du rendement de chacun des hauts dirigeants et qui visent à motiver ces derniers à obtenir des résultats fondés sur les stratégies de l'entreprise et à soutenir son succès à long terme;
- les avantages indirects, qui sont limités mais qui, en ce qui concerne les hauts dirigeants, comprennent des examens médicaux annuels;
- les régimes de retraite, qui contribuent à intéresser et à fidéliser les dirigeants;
- un programme incitatif qui stimule le rendement stratégique et les résultats de l'entreprise à moyen et à long terme.

Le troisième principe consiste à s'assurer que Shaw a recours à des pratiques en matière de rémunération des hauts dirigeants qui sont concurrentielles et lui permettent d'intéresser des dirigeants de fort calibre, de les fidéliser et de les motiver. Shaw compare la rémunération totale (y compris la composante conditionnelle) à la rémunération versée par un groupe de sociétés comparables (l'analyse sur le groupe de comparaison figure à la rubrique intitulée « Analyse comparative de la rémunération »).

Points saillants pour l'exercice 2015

- La Société a poursuivi ses efforts de restructuration interne en prenant les mesures suivantes :
  - regrouper les activités relatives au service à la clientèle au sein de centres spécialisés en vue d'offrir un meilleur service à la clientèle de bout en bout;
  - regrouper certaines autres fonctions au sein des services de réseau commerciaux en vue d'améliorer le service à la clientèle et les résultats obtenus;
  - restructurer sa division des médias dans le contexte de la décision qu'elle a prise de ne plus être seulement un câblodistributeur traditionnel, mais de devenir une entreprise médiatique.
- En juin 2015, Shaw a annoncé qu'elle s'était associée à Comcast dans le but d'offrir à ses clients la plateforme de service de vidéo X1 en nuage de cette dernière, qui est inégalée sur le marché. Cette plateforme permet aux clients de visionner du contenu sans interruption sur des écrans et des appareils multiples tant à la maison qu'à l'extérieur.
- La Société continue à élargir sa gamme de services de réseau commerciaux, ayant notamment lancé un nouveau produit téléphonique, « SmartVoice », qui permet aux petites entreprises de bénéficier d'une solution de communication unifiée qui était auparavant réservée aux grandes entreprises, et un service WiFi géré destiné au marché hôtelier (*Managed Hotel WiFi*) qui utilise la technologie éprouvée Cisco pour fournir un produit WiFi en nuage, qui est une solution entièrement gérée pour le marché hôtelier.
- Le secteur des services d'infrastructures commerciaux a élargi sa gamme de services de TI hybrides grâce à l'ouverture récente des centres de données de Portland et de Calgary, portant ainsi le nombre total de centres de données à 29.
- Shaw a également continué à investir dans le service Go WiFi, qui compte désormais près de 75 000 points d'accès et deux millions d'appareils inscrits, et à en faire la promotion.

Analyse comparative de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération examine chaque année la rémunération totale que la Société verse à ses dirigeants ainsi que ses pratiques en la matière. Dans le cadre de cet examen, il passe en revue le groupe de comparaison afin de s'assurer que le groupe est bien équilibré et possède les caractéristiques communes requises tant sur le plan commercial que sur celui du recrutement et de l'embauche.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a chargé Mercer d'effectuer chaque année une étude de marché sur la rémunération des hauts dirigeants désignés de la Société par rapport à celle versée par les sociétés du groupe de comparaison, de valider la composition de ce groupe et d'indiquer les modifications qui pourraient y être apportées.

Dans le cadre de l'analyse comparative de la rémunération des hauts dirigeants pour l'exercice 2015 de la Société, Mercer a effectué une analyse du marché qui comparait les composantes suivantes de la rémunération totale des hauts dirigeants désignés de la Société et de celle versée par les sociétés du groupe de comparaison :

- le salaire de base;
- les mesures incitatives à court et à moyen terme;
- les mesures incitatives à long terme;
- les régimes de retraite et les avantages sociaux.

En partenariat avec Mercer, Shaw a établi un groupe de comparaison qui témoigne d'une méthode simplifiée qui utilise un seul groupe (aucun sous-groupe ou groupe secondaire). Le nouveau groupe de comparaison cadre avec la méthodologie standard de Mercer, selon laquelle les sociétés qui en font partie doivent être représentatives sur le plan des secteurs d'activité (câblodistribution et communications par satellite, services intégrés, services de télécommunication sans fil et radiodiffusion), de l'envergure (produits d'exploitation et éléments d'actif) et de la complexité des activités. Afin de tenir compte du marché de l'Ouest canadien où résident la majeure partie des hauts dirigeants de la Société, le groupe de comparaison englobe des entreprises canadiennes des secteurs de l'énergie et des produits industriels dont les produits d'exploitation, l'actif et la capitalisation boursière sont comparables à ceux de la Société. Le groupe de comparaison a été modifié légèrement en 2015 par rapport à celui de 2014 pour tenir compte de l'évolution du marché financier : CBS Corp et Discovery Channel se sont ajoutées et Virgin Media a été supprimée.

Le groupe de comparaison de l'exercice 2015 comprenait les 13 sociétés canadiennes et les huit sociétés américaines suivantes :

Sociétés canadiennes		Sociétés américaines
Alta Gas Ltd.	Rogers Communications Inc.	Cablevision Systems Corporation
BCE Inc.	Sirius XM Radio Inc.	CBS Corporation
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	Groupe SNC-Lavalin Inc.	Charter Communications Inc.
La Société Canadian Tire Limitée	Talisman Energy Inc.	Discovery Communications Inc.
EnCana Corporation	TELUS Corporation	Dish Network Corp.
Finning International Inc.		Frontier Communications Corp.
Pembina Pipeline Corporation		Telephone & Data Systems Inc.
Quebecor Inc.		Windstream Corp.

Services confiés au conseiller en rémunération

Outre ce qui précède, la Société a demandé à Mercer de lui fournir d'autres services, sans lien avec la rémunération des hauts dirigeants ou des administrateurs, au cours des exercices 2015 et 2014, notamment des services d'actuariat et d'administration pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées. Elle a aussi demandé à Marsh Canada Limited, membre du groupe de Mercer, de lui fournir des services d'administration des assurances en 2015 et en 2014. Le comité des ressources humaines et de la rémunération n'est pas tenu d'approuver au préalable les autres services de ce type que Mercer ou les membres de son groupe fournissent à la Société à la demande de la direction.

Au cours des exercices 2015 et 2014, Mercer a touché 72 848 $ et 112 784 $, respectivement, en contrepartie des services relatifs à la rémunération des hauts dirigeants fournis au comité des ressources humaines et de la rémunération. Mercer ou les membres de son groupe ont touché 1 244 429 $ et 1 210 938 $, respectivement, en contrepartie de tous les autres services (y compris les services d'administration et les évaluations actuarielles relatifs aux régimes de retraite) qu'ils ont fournis. Le comité des ressources humaines et de la rémunération a tenu compte des analyses et des conseils de Mercer ainsi que d'autres facteurs qu'il a jugés pertinents.

Risques sous-jacents à la rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a la responsabilité de superviser les pratiques en matière de rémunération de la Société afin de s'assurer que celles-ci n'incitent pas les hauts dirigeants à prendre des risques qui pourraient nuire à la Société. Le comité a examiné le profil de risque du programme de rémunération de la Société et a confirmé qu'à son avis, le programme n'incitait pas les hauts dirigeants à prendre des risques excessifs ou inappropriés.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération consulte également Mercer quant au degré de risque que comporte le programme de rémunération de la Société. Les composantes du programme de rémunération de la Société sont conçues de façon à atténuer les risques, comme il est indiqué ci-dessous :

- le salaire de base est fixe, ce qui assure la stabilité du revenu, sans égard au cours de l'action et, par conséquent, il n'incite pas les hauts dirigeants à prendre des risques excessifs;
- la composition de la rémunération vise à assurer un équilibre entre les mesures incitatives à court, à moyen et long terme;
- les primes sont liées au rendement et versées uniquement avec l'approbation du comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil dans le cas des hauts dirigeants désignés;
- des attributions à base d'actions sont faites périodiquement et les droits sont acquis au titulaire sur une période prolongée, ce qui contribue à harmoniser leur rendement avec les intérêts des actionnaires.

La Société a adopté une politique officielle qui empêche les initiés assujettis (ce qui comprend les hauts dirigeants désignés et les administrateurs) d'acheter des instruments financiers, tels que des contrats à terme à taux variable prépayés, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (*exchange funds*), qui sont conçus pour couvrir ou compenser la baisse de la valeur au marché des titres de participation qui leur ont été octroyés à titre de rémunération (options d'achat d'actions, UAR et UAD).

Récupération de la rémunération incitative

Conformément à la loi Sarbanes-Oxley, le chef de la direction et le chef des finances de Shaw seront assujettis à des dispositions de récupération de la rémunération incitative s'ils se conduisent d'une manière répréhensible qui obligerait Shaw à redresser de l'information financière dont la communication est requise par les lois sur les valeurs mobilières.

Gestion des compétences et perfectionnement des dirigeants

Comme elle continue à croître, la Société se préoccupe de plus en plus de la planification de la relève et du perfectionnement de ses employés, ainsi que de l'amélioration des programmes de formation des dirigeants officiels. Le processus de planification de la relève permet de repérer les employés qui se démarquent par l'excellence de leur rendement et ceux qui sont susceptibles d'occuper un jour des fonctions clés à tous les échelons, du poste de directeur à celui de chef de la direction. Le comité des ressources humaines et de la rémunération est responsable de la planification de la relève et il supervise le déroulement de ce processus. Il examine les résultats au moins chaque année avec le conseil.

Dans le cadre de ce processus officiel, le comité passe en revue les personnes qui pourraient éventuellement succéder à certains dirigeants et les postes de dirigeants qui seraient éventuellement à combler et établit des plans d'action détaillés à l'appui du perfectionnement permanent des dirigeants très prometteurs au sein de la Société. La fidélisation des dirigeants est également cruciale, surtout que la Société est dirigée par une petite équipe. La Société comble environ 70 % des postes de direction à l'interne, mais effectue du recrutement ciblé à l'externe pour certains postes clés.

Dans le cadre de son programme « Le service avant tout » (*Focus to Deliver*), la Société a établi des descriptions de poste qui clarifient et explicitent les fonctions rattachées au poste de chacun des dirigeants clés. Ces descriptions de poste précisent les responsabilités, les liens de subordination, les critères de rendement et les pouvoirs en matière de prise de décisions qui s'appliquent à chacun des dirigeants. Pour l'exercice 2016, le programme de rémunération au rendement de la Société englobera les 800 cadres les plus élevés dans la hiérarchie de toutes les divisions. Grâce à ce programme, tous les employés qui occupent un poste de directeur ou un échelon supérieur dans la hiérarchie établissent un plan de gestion du rendement qui comporte des objectifs commerciaux clairs, des critères de rendement individuel mesurables et un programme de perfectionnement des aptitudes au leadership.

Le perfectionnement, la fidélisation et le recrutement de dirigeants talentueux clés est une priorité à tous les échelons. Au cours de l'année, la Société a lancé le programme « Diriger des dirigeants » (*Leader of Leaders*) qui a pour but d'améliorer les aptitudes au leadership et le sens des affaires de tous les directeurs. Ce programme est un cours composés de six modules s'échelonnant sur 12 jours qui a été conçu et organisé en partenariat avec la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary et Development Dimensions Incorporated, chef de file mondial en matière de conception de programmes de perfectionnement des dirigeants.

La Société accorde aussi beaucoup d'importance à l'engagement des employés et est toujours à la recherche d'initiatives qu'elle pourrait mettre en œuvre pour mieux motiver ceux-ci. Elle continue à améliorer considérablement ses résultats à cet égard et prévoit mesurer l'engagement de ses employés chaque année à l'avenir.

Représentation graphique du rendement

Le graphique suivant compare le rendement cumulatif des actions de catégorie B sans droit de vote sur cinq ans (en présumant qu'un placement de 100 $ a été effectué le 31 août 2010 et que les dividendes ont été réinvestis) à celui de l'indice composé S&P/TSX et à celui de l'indice de la consommation discrétionnaire S&P/TSX pour la période allant du 31 août 2010 au 31 août 2015.

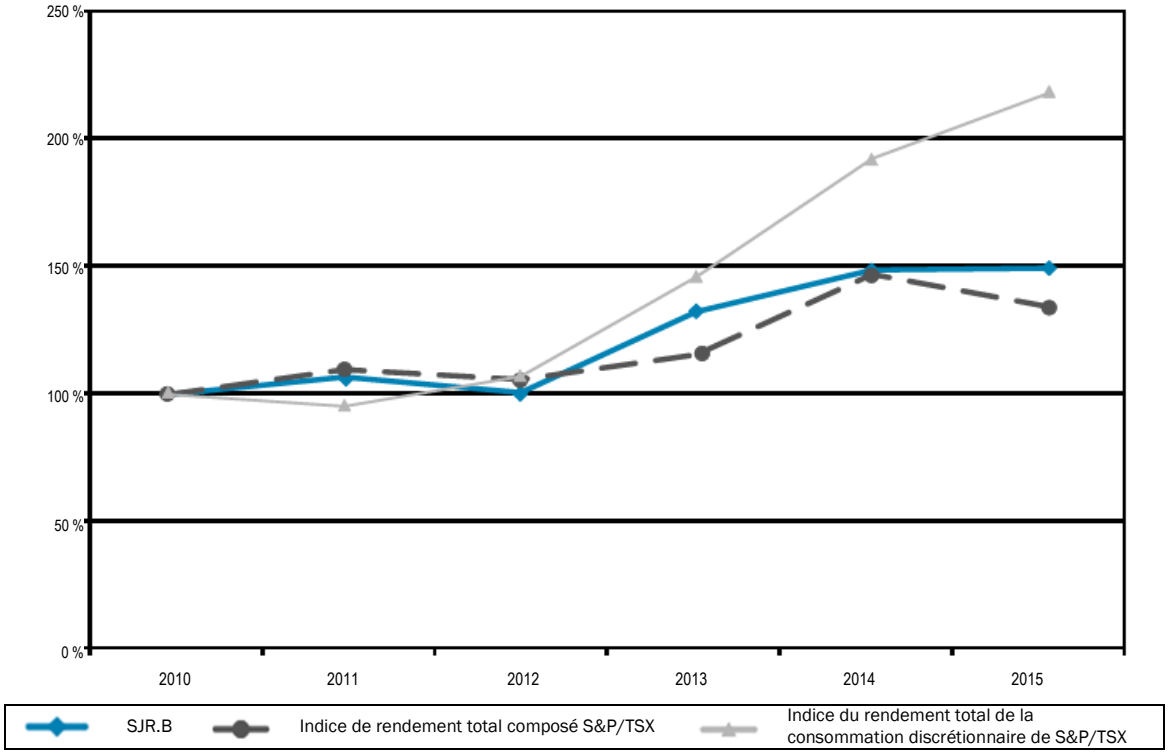

Éléments de la rémunération des hauts dirigeants

Le tableau suivant présente les éléments du programme de rémunération de la Société.

Type de rémunération	Forme du paiement	Période de référence	Mode de calcul de la rémunération	Objectifs
Salaire de base	En espèces	Révision annuelle	Selon les résultats de l'entreprise et le rendement individuel	Intéresser et fidéliser des hauts dirigeants de haut calibre
Mesures incitatives à court et à moyen terme	Primes en espèces et unités d'actions faisant l'objet de restrictions (« UAR »)	Le comité des ressources humaines et de la rémunération fixe les modalités des UAR.	Selon les résultats de l'entreprise et le rendement individuel	Motiver les hauts dirigeants à atteindre leurs objectifs de rendement annuels. Intéresser et fidéliser des hauts dirigeants
Mesures incitatives à long terme	Options d'achat d'actions	Paiements périodiques. Le programme d'octrois annuels débutera au cours de l'exercice 2016 (en général, les options auront une durée de dix ans et deviendront acquises à leur titulaire sur cinq ans)	Selon le montant approuvé par le comité des ressources humaines et de la rémunération	Motiver les hauts dirigeants à atteindre leurs objectifs de rendement et à contribuer à l'augmentation du rendement réalisé par les actionnaires à long terme. Intéresser et fidéliser des hauts dirigeants
Régimes de retraite(1)	Régime à cotisations déterminées de la Société Régime de retraite des dirigeants Régime de retraite complémentaire des dirigeants	Continue Continue Le régime n'accepte pas de nouveaux participants.	Selon le montant approuvé par le comité des ressources humaines et de la rémunération selon le taux de maintien en fonction et l'analyse comparative	Intéresser et fidéliser des hauts dirigeants clés
Avantages sociaux	Les avantages sont identiques à ceux des employés.	Continue	Selon leur valeur et leur caractère concurrentiel sur le marché	Garder à son service des hauts dirigeants dévoués et en santé
Avantages indirects	Examens médicaux pour les hauts dirigeants	Chaque année	Selon leur caractère concurrentiel sur le marché	

Note
(1) Se reporter à la rubrique intitulée « Régimes de retraite ».

Salaire de base

Le salaire de base est conçu de manière à offrir une rémunération fixe dont le montant est établi en début d'exercice. Il est révisé chaque année en fonction de l'évolution de la conjoncture du marché ainsi que de la modification du degré de responsabilité et de l'obligation de rendre compte rattachés à chaque poste.

De manière générale, le salaire de base des hauts dirigeants désignés se situe au-dessus de la médiane du groupe de comparaison (environ entre le 75e et le 90e centile). La Société et le comité des ressources humaines et de la rémunération ont pris cette décision pour s'assurer que la Société intéresse des hauts dirigeants de haut calibre du secteur des communications et les fidélise et pour tenir compte du fait que Shaw a une petite équipe de direction, que ses frais d'exploitation sont faibles et que sa structure de direction compte moins d'échelons que celle des sociétés faisant partie de son groupe de comparaison.

Le salaire de base de la majorité des hauts dirigeants de l'entreprise n'a pas augmenté depuis cinq ans, sauf en cas de modification importante des fonctions ou de promotion. La Société est en train de modifier la pondération des divers éléments de la rémunération des hauts dirigeants pour augmenter la proportion de la tranche conditionnelle.

Le tableau suivant présente l'évolution du salaire de base gagné par rapport à l'exercice précédent.

Haut dirigeant désigné	Exercice 2015	Exercice 2014
JR Shaw, président du conseil dirigeant	1 500 000 $	1 500 000 $
Bradley S. Shaw, chef de la direction	2 500 000 $	2 500 000 $
Peter J. Bissonnette, président	1 750 000 $	1 750 000 $
Jay Mehr, vice-président directeur et chef de l'exploitation	1 650 000 $	1 587 500 $
Vito Culmone, vice-président directeur et chef des finances(1)	250 000 $	-
Rhonda Bashnick, vice-présidente principale, Finances	500 000 $	500 000 $
Steve Wilson, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances(2)	500 000 $	1 500 000 $

Notes
(1) Vito Culmone s'est joint à la Société le 1er juin 2015.
(2) Steve Wilson a été vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances jusqu'au 31 décembre 2014.

Mesures incitatives à court et à moyen terme

Au cours des dernières années, Shaw a modifié la structure de la rémunération incitative à court terme afin de privilégier des mesures de rendement claires donnant lieu au versement de primes d'un montant correspondant. Pour l'exercice 2015, la Société a adopté une démarche plus structurée en matière de rémunération au rendement pour tous les postes de directeur et les échelons supérieurs dans la hiérarchie, attribuant un poids de 40 %, de 20 % et de 40 %, respectivement, aux différents critères que sont les résultats de l'entreprise, le rendement individuel et les attributions discrétionnaires. Des critères individuels ont été établis pour tous les vice-présidents et les personnes occupant un échelon supérieur dans la hiérarchie.

Pour l'exercice 2015, les critères relatifs aux résultats de l'entreprise comprenaient le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement, les flux de trésorerie disponibles, les unités de service primaire et la probabilité que les services de l'entreprise soient recommandés. Les critères individuels varient selon l'unité d'exploitation et les fonctions, chaque dirigeant se voyant attribuer jusqu'à cinq critères clairement définis. La structure de plus en plus différenciée de la rémunération au rendement laisse tout de même la place à une composante discrétionnaire qui tient compte des objectifs de chaque personne qui sont énoncés dans la grille de perfectionnement professionnel (*Personal Leadership Inventory*), qui constitue le programme de gestion des compétences de la Société. Selon le rendement donné au cours de l'exercice 2015, la prime moyenne versée aux dirigeants de tous les échelons s'est établie à 85 % de la cible.

Le tableau suivant présente les primes versées à l'égard de l'exercice 2015.

Haut dirigeant désigné	Exercice 2015(1)	Exercice 2014(1)
JR Shaw, président du conseil dirigeant	10 039 293 $	11 154 770 $
Bradley S. Shaw, chef de la direction	5 913 875 $	6 957 500 $
Peter J. Bissonnette, président(2)	6 508 750 $	6 008 750 $
Jay Mehr, vice-président directeur et chef de l'exploitation	3 417 900 $	4 111 250 $
Vito Culmone, vice-président directeur et chef des finances(3)	1 000 000 $	s.o.
Rhonda Bashnick, vice-présidente principale, Finances(4)	825 000 $	825 000 $
Steve Wilson, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances	-	4 111 250 $

Notes
(1) La prime de l'exercice 2014 a été versée à 110 % de la cible, et la prime de l'exercice 2015, à 85 %, en moyenne, de la cible.
(2) Peter J. Bissonnette a touché la prime contractuelle dont il avait convenu avec la Société, qui correspondait à 100 % de la cible, ainsi que la somme supplémentaire de 500 000 $ en contrepartie du report de son départ à la retraite.
(3) Vito Culmone s'est joint à la Société le 1er juin 2015. La prime qui lui a été versée pour l'exercice 2015 était une prime contractuelle de 1 000 000 $ dont il avait convenu avec la Société.
(4) Rhonda Bashnick a touché la prime contractuelle dont elle avait convenu avec la Société, qui correspondait à 100 % de la cible.

Mesures relatives aux résultats de l'entreprise

Sous la direction du comité des ressources humaines et de la rémunération, les mesures incitatives à court, à moyen et à long terme sont établies par rapport aux résultats de la Société et au rendement de chaque haut dirigeant. Les primes sont établies en fonction de l'atteinte des objectifs fixés en matière de résultats de l'entreprise et de rendement individuel, mais comportent également une composante discrétionnaire.

Le tableau suivant explique comment les critères de rendement quantitatives mentionnées ci-dessus ont influé sur les décisions relatives aux primes versées à l'égard de l'exercice 2015. En outre, le comité des ressources humaines et de

la rémunération considère divers facteurs de rendement qualitatifs, y compris d'autres initiatives d'ordre commercial et les opérations stratégiques.

	Fourchette de paiement	Poids	Somme effectivement versée pour l'exercice 2015
Objectifs relatifs aux résultats l'entreprise			
1. Résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement	• Aucune prime maximale • Aucune prime n'est versée si moins de 80 % du critère est atteint ou si moins de 80 % du résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement ou des flux de trésorerie disponibles sont réalisés	10 %	10 %
2. Flux de trésorerie disponibles		10 %	10 %
3. Unités de service primaire (nettes)		10 %	0 %
4. Probabilité que les services de l'entreprise soient recommandés		10 %	10 %
Objectifs de rendement individuel			
3 à 5 critères approuvés par le supérieur direct	• La prime est indexée pour tenir compte des résultats de l'entreprise – la prime maximale correspond à 120 % de la cible • Aucune prime n'est versée si moins de 80 % du critère est atteint ou si aucun objectif relatif aux résultats de l'entreprise n'est réalisé	20 %	20 %
Attributions discrétionnaires			
Rémunération fondée sur le rendement individuel	• La prime est indexée pour tenir compte des résultats de l'entreprise – la prime maximale correspond à 120 % de la cible • Aucune prime n'est versée si aucun objectif relatif aux résultats de l'entreprise n'est réalisé	40 %	35 %

a. Résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement

Le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement, ainsi que le pouvoir d'accroître celui-ci, est l'un des critères financiers clés servant à évaluer la Société. Pour l'exercice 2015, la Société avait fixé, pour le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement, une augmentation cible allant de 5 % à 7 % par rapport au résultat de l'exercice 2014, soit de 2,376 M$ à 2,421 M$. Le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement pour l'exercice 2015 s'est établi à 2,379 M$. Par conséquent, ce critère de rendement a été rempli.

b. Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une composante clé des résultats globaux de la Société, qui sert à financer le remboursement de capital aux actionnaires et la réduction de la dette, au besoin. La Société reconnaît que les flux de trésorerie disponibles peuvent varier d'un exercice à l'autre, en raison des dépenses en immobilisations engagées aux fins de l'expansion et de la croissance de l'entreprise et de facteurs externes. Pour l'exercice 2015, la Société avait fixé, pour les flux de trésorerie disponibles, une cible de 650 M$. Les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice 2015 se sont établis à 653 M$. Par conséquent, ce critère de rendement a été rempli.

c. Unités de service primaire

Le nombre d'unités de service primaire correspond au nombre de produits vendus aux clients. Pour l'exercice 2015, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le conseil avaient approuvé une cible qui n'a pas été atteinte. Au 31 août 2015, les divisions des services résidentiels et des services de réseau commerciaux comptaient environ 6,0 millions d'unités de service primaire. Au cours de l'exercice 2015, le nombre total d'unités de service primaire a diminué d'environ 0,2 million. La stratégie de la Société consiste à équilibrer les résultats financiers et le maintien du nombre total d'unités de service primaire.

d. Probabilité que les services de l'entreprise soient recommandés

L'un des quatre piliers de la stratégie de la Société est l'excellence du service à la clientèle. Afin de motiver les dirigeants à atteindre cet objectif, la Société a défini un critère appelé « la probabilité que les services de l'entreprise soient recommandés ». Ce critère est calculé selon la moyenne des réponses des clients saisies à plusieurs points de service de la division des services résidentiels, y compris les centres de service, les services fournis au moyen de sessions d'échanges en ligne, les services d'installation, les appels de service et les centres de détail. Pour

l'exercice 2015, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le conseil avaient approuvé une augmentation cible quant à la probabilité que les services de l'entreprise soient recommandés, laquelle a été atteinte.

Exercice 2016

La structure de la rémunération de la Société a été modifiée à l'égard de l'exercice 2016 afin de mieux appuyer plusieurs objectifs commerciaux, comme suit : toutes les personnes qui occupent un poste de directeur ou un échelon supérieur dans la hiérarchie toucheront une rémunération au rendement; les résultats de l'entreprise seront évalués selon deux critères, soit le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement et les flux de trésorerie disponibles; la pondération des divers éléments a été modifiée, le poids attribué aux critères relatifs aux résultats de l'entreprise passant de 40 % à 60 % et la tranche restante de 40 % étant répartie à parts égales entre la réalisation des critères individuels, d'une part, et l'atteinte des objectifs et les aptitudes au leadership démontrées par chaque personne, d'autre part.

Unités d'actions faisant l'objet de restrictions

La Société a adopté un régime d'unités d'actions faisant l'objet de restrictions (le « **régime d'UAR** ») aux termes duquel des UAR d'une valeur correspondant à la valeur au marché des actions de catégorie B sans droit de vote au moment de l'octroi peuvent être octroyées à la discrétion du comité des ressources humaines et de la rémunération, qui fixe aussi la ou les dates de règlement des UAR octroyées au moment de l'octroi. À chaque date de versement de dividendes sur les actions de catégorie B sans droit de vote, des UAR supplémentaires d'une valeur correspondant, par UAR, au montant du dividende versé par action de catégorie B sans droit de vote, divisé par la valeur au cours du marché d'une telle action à ce moment-là, sont créditées au compte d'UAR du porteur, à la condition que celui-ci soit toujours un employé de la Société. À chaque date de règlement, une somme en espèces correspondant à la valeur au cours du marché d'une action de catégorie B sans droit de vote à ce moment-là est payable à l'égard de chaque UAR devant être réglée à la date en question.

Mesures incitatives à long terme

La rémunération conditionnelle à long terme a pour but d'offrir aux hauts dirigeants une rémunération supplémentaire périodique qui les incite à donner un bon rendement dans le contexte global qui consiste à accroître la valeur de la participation des actionnaires. Les options sont attribuées aux hauts dirigeants qui font preuve d'un rendement soutenu dans le cadre de l'exécution des responsabilités qui leur incombent.

Il revient au comité des ressources humaines et de la rémunération d'octroyer les options d'achat d'actions, à sa discrétion. En règle générale, les options d'achat d'actions que la Société octroie ont une durée de dix ans et deviennent acquises à leur titulaire à raison de 20 % à chacun des cinq anniversaires de la date de l'octroi.

Shaw a octroyé beaucoup moins d'options d'achat d'actions que les sociétés de son groupe de comparaison. Elle a préféré reconnaître le rendement des hauts dirigeants au moyen du programme de primes et, par conséquent, les mesures incitatives à long terme, telles que les options d'achat d'actions, ont été limitées. Cette décision s'explique en partie par le fait qu'une proportion considérable des actions de la Société sont détenues par deux de ses hauts dirigeants désignés qui sont membres de la famille Shaw, laquelle contrôle la Société au moyen des actions de catégorie A dont elle est propriétaire et détient un nombre appréciable d'actions de catégorie B sans droit de vote (se reporter à la rubrique intitulée « Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci »). La Société et le comité des ressources humaines et de la rémunération ont établi que la rémunération à base d'actions n'était pas une forme de rémunération aussi propre à motiver les dirigeants de Shaw que ceux des sociétés de son groupe de comparaison.

Le 1er septembre 2014, Rhonda Bashnick a reçu des options lui permettant d'acquérir 70 000 actions de catégorie B sans droit de vote au prix de 27,39 $ chacune. Le 1er juin 2015, Vito Culmone a reçu des options lui permettant d'acquérir 100 000 actions de catégorie B sans droit de vote au prix de 27,45 $ chacune. Les hauts dirigeants désignés n'ont bénéficié d'aucune autre attribution incitative à long terme au cours des exercices 2014 ou 2015.

À compter de l'exercice 2016, la Société prévoit octroyer des options à ses dirigeants régulièrement. Chaque année, un nombre d'options allant de 40 000 à 60 000 seront octroyées aux hauts dirigeants désignés.

Régime d'options d'achat d'actions

Des options permettant l'acquisition d'actions de catégorie B sans droit de vote sont octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ce régime prévoit que le conseil ou un de ses comités peut, à sa discrétion, octroyer des options d'achat d'actions aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers de la

Société qu'il désigne et fixer le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote visées par ces options, dont le prix de levée ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions de catégorie B sans droit de vote à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») le jour de bourse ayant précédé la date de l'octroi. Une option ne peut être levée immédiatement, mais plutôt aux dates d'acquisition des droits que le conseil établit; toutefois, le conseil ne peut octroyer des options dont les modalités d'acquisition des droits permettraient à leur titulaire de lever plus de 50 % de l'octroi initial à chacun des premier et deuxième anniversaires. À moins que le conseil ne prenne d'autres dispositions, les options expirent dix ans après la date de l'octroi et, sous réserve de certaines exceptions, doivent être levées pendant que leur titulaire est administrateur, dirigeant, employé ou conseiller de la Société (ou dans le délai de 90 jours qui suit la cessation d'emploi). Le régime prévoit l'expiration anticipée des options en cas de décès, de cessation d'emploi ou de résiliation d'une entente de service (sauf en cas d'invalidité ou au moment du départ à la retraite), selon le cas. Les options d'achat d'actions ne peuvent être transférées ou cédées que si le transfert ou la cession est permis par les lois sur les valeurs mobilières applicables, vise des options permettant l'achat de 10 000 actions de catégorie B sans droit de vote et plus et est approuvé par deux membres de la direction principale de la Société, dont l'un doit être le chef de la direction ou le chef des finances de la Société.

Le régime prévoit que (i) le nombre maximal d'actions de catégorie B sans droit de vote qui peuvent être réservées à des fins d'émission aux initiés de la Société aux termes du régime et de tous les autres mécanismes de rémunération en titres de la Société est limité à 10 % du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation à la date de l'octroi (sans tenir compte de la dilution) et (ii) le nombre maximal d'actions de catégorie B sans droit de vote qui peuvent être émises aux initiés de la Société aux termes du régime et de tous les autres mécanismes de rémunération en titres de la Société sur une période de un an est limité à 10 % du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation à la date de l'émission (sans tenir compte de la dilution). Sous réserve des lois applicables et de l'approbation du conseil, la Société peut fournir de l'aide financière en vue de la levée d'une option en prenant en garantie les actions de catégorie B sans droit de vote ainsi achetées. Le régime comporte des dispositions antidilution et en matière de « changement de contrôle » et prévoit d'autres rajustements.

Le régime d'options d'achat d'actions de la Société est le seul régime de rémunération aux termes duquel la Société est autorisée à émettre des titres de participation. Le nombre maximal d'actions de catégorie B sans droit de vote qui peuvent être émises dans le cadre de ce régime ne peut dépasser 52 000 000. Au 31 août 2015, 12 538 664 actions de catégorie B sans droit de vote pouvaient être émises au moment de la levée d'options en circulation (soit 2,7 % du nombre total d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote alors en circulation) et 8 828 805 actions de catégorie B sans droit de vote pouvaient servir à des octrois futurs dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Au cours de l'exercice 2015, la Société a octroyé des options permettant d'acheter 2 911 250 actions de catégorie B sans droit de vote (soit 0,6 % du nombre total d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation au 31 août 2015).

Renseignements sur les régimes de rémunération à base d'actions

Catégorie de régime	Nombre de titres pouvant être émis au moment de la levée d'options en circulation	Prix de levée moyen pondéré des options en circulation	Nombre de titres pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime de rémunération à base d'actions
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs de titres	12 538 664	23,70 $	8 828 805

Régimes de retraite et avantages sociaux

Le comité des ressources humaines et de la rémunération approuve les dirigeants de l'entreprise (y compris les hauts dirigeants désignés) qui peuvent participer au régime de retraite complémentaire des dirigeants (le « **régime complémentaire des dirigeants** » ou le « **RCD** ») et au régime de retraite des dirigeants (le « **régime de retraite des dirigeants** » ou le « **RRD** »). Ces régimes sont conçus de manière à reconnaitre l'apport considérable que les dirigeants ont fourni et seront appelés à fournir à la Société. Le régime complémentaire des dirigeants a été mis sur pied en 2001 et, depuis juin 2012, il n'accepte plus de nouveaux participants. Le régime de retraite des dirigeants a été mis sur pied en 2013. Les hauts dirigeants désignés participent également au régime de retraite à cotisations déterminées de la Société (le « **régime à cotisations déterminées** » ou le « **RRCD** ») qui est offert à tous les employés admissibles. Le régime de retraite des dirigeants, le régime complémentaire des dirigeants et le régime à cotisations déterminées sont décrits à la rubrique intitulée « Régimes de retraite ». Ils témoignent du fait que la Société préfère offrir une rémunération concurrentielle au moyen d'éléments autres que les attributions à base d'actions.

Les hauts dirigeants désignés participent aux mêmes régimes d'avantages sociaux collectifs que tous les autres employés.

Régime d'achat d'actions des employés

La Société a mis sur pied un régime d'achat d'actions des employés (le « **régime d'achat d'actions** » ou le « **RAAE** ») en 1998 afin d'inciter ses employés à accroître la rentabilité de l'entreprise et de leur permettre de participer ainsi à la rentabilité accrue.

De façon générale, tous les employés à temps plein et à temps partiel non syndiqués de la Société et de certaines de ses filiales peuvent adhérer au régime d'achat d'actions. Les hauts dirigeants de la Société, y compris les hauts dirigeants désignés, peuvent adhérer à ce régime selon les mêmes modalités que les autres employés de la Société.

Aux termes du régime d'achat d'actions, chaque participant verse, au moyen de retenues salariales, une cotisation pouvant aller jusqu'à 5 % de sa rémunération de base mensuelle et la Société verse une cotisation correspondant à un quart de la cotisation du participant. Canadian Western Trust Company, en qualité de fiduciaire du régime d'achat d'actions, ou son prête-nom, acquiert des actions de catégorie B sans droit de vote pour le compte des participants à la TSX au moyen des sommes versées au régime d'achat d'actions. Le participant peut retirer jusqu'à concurrence de la totalité des actions qui lui sont acquises jusqu'à deux fois au cours d'une période de 12 mois.

En date du 31 août 2015, environ 67 % des employées admissibles de la Société participaient au régime d'achat d'actions. Au 31 août 2015, un nombre total de 2,98 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote étaient détenues aux termes du régime d'achat d'actions.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

La Société n'a encore adopté aucune ligne directrice qui obligerait les hauts dirigeants désignés à atteindre un seuil d'actionnariat minimal. Puisque deux des cinq hauts dirigeants désignés sont membres de la famille Shaw, la participation en actions de l'ensemble des hauts dirigeants désignés est considérable. La Société n'oblige pas non plus les hauts dirigeants désignés à conserver leurs options d'achat d'actions pendant quelque période que ce soit une fois que celles-ci leur sont acquises.

Contrats de travail

En 1997, la Société a conclu une convention avec son président du conseil dirigeant, JR Shaw, prévoyant notamment le versement d'une prime incitative annuelle. La convention reconnaît le rôle central que JR Shaw a joué dans la fondation et l'établissement de la Société et a pour but de faire en sorte que la Société bénéficie, et continue de bénéficier, pleinement de son expérience de 49 ans dans le secteur. À titre de président du conseil dirigeant, JR Shaw joue toujours un rôle important dans la gérance globale et la vision stratégique de la Société. En outre, sa prestance en tant que chef d'entreprise à l'échelle nationale et l'excellente réputation dont il jouit depuis longtemps auprès des gouvernements, des organismes de réglementation et des milieux financiers et bancaires sont autant d'atouts qui aident la Société à atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

La convention conclue avec JR Shaw prévoit qu'une prime incitative lui est versée chaque année dans la mesure où la Société atteint ses objectifs financiers. La convention stipule que le montant de la prime se situe entre 0,5 % et 1,0 % du résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement de la Société (déclaré dans les états financiers consolidés annuels de celle-ci), sans tenir compte des résultats de Shaw Direct (le « **bénéfice de base** »), pour l'exercice au cours duquel la prime doit lui être versée. En 2015, JR Shaw a touché une prime qui correspondait à 0,5 % du bénéfice de base.

La Société n'a conclu aucune convention en cas de changement de contrôle avec l'un ou l'autre des hauts dirigeants désignés.

2. Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération gagnée par les hauts dirigeants désignés au cours des trois derniers exercices de la Société.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (en dollars)	Attributions à base d'actions[1] (en dollars)	Attributions à base d'options[2] (en dollars)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif annuel autre qu'à base d'actions[3] (en dollars)	Valeur des régimes de retraite[4] (en dollars)	Toute autre rémunération[5] (en dollars)	Total de la rémunération (en dollars)
JR Shaw Président du conseil dirigeant	2015 2014 2013	1 500 000 1 500 000 1 500 000	— — —	— — —	10 039 293[6] 11 154 770[6] 10 140 700[6]	1 298 000 5 076 000 5 603 000	346 420 211 890 136 832	13 183 713 17 942 660 17 380 532
Bradley S. Shaw Chef de la direction	2015 2014 2013	2 500 000 2 500 000 2 500 000	— — —	— — —	5 913 875 6 957 500 6 325 000	4 273 370 3 450 930 3 201 270	453 990 435 675 400 584	13 141 235 13 344 105 12 426 854
Peter J. Bissonnette Président	2015 2014 2013	1 750 000 1 750 000 1 750 000	— — —	— — —	6 508 750[7] 6 008 750 5 462 500	4 456 370 3 724 930 3 709 270	73 025 142 515 121 675	12 788 145 11 626 195 11 043 445
Jay Mehr Vice-président directeur et chef de l'exploitation	2015 2014 2013	1 650 000 1 587 500 1 395 833	— — —	— — —	3 417 900 4 111 250 3 737 500	3 912 370 3 027 930 3 747 270	144 237 — 121 673	9 124 507 8 726 680 9 002 276
Vito Culmone Vice-président directeur et chef des finances	2015	250 000	—	291 000[8]	1 000 000	234 000	500 000[9]	2 275 000
Rhonda Bashnick Vice-présidente principale, Finances	2015 2014 2013	500 000 500 000 500 000	— — —	252 708[10] — —	825 000[11] 825 000 750 000	310 500 289 500 233 000	4 671 802[11] — —	6 560 010 1 614 500 1 483 000
Steve Wilson Vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances	2015 2014 2013	500 000 1 500 000 1 500 000	— — —	— — —	— 4 111 250 3 737 500	364 000 1 912 930 940 270	11 317 308[12] — 128 969	12 181 308 7 524 180 6 306 739

Notes

(1) Les hauts dirigeants désignés n'ont bénéficié d'aucune attribution à base d'actions au cours des exercices 2015, 2014 ou 2013.

(2) Sauf pour ce qui est des options dont il est question aux notes 8 et 10, les hauts dirigeants désignés n'ont bénéficié d'aucune attribution à base d'options au cours des exercices 2015, 2014 ou 2013.

(3) Les sommes indiquées correspondent aux primes en espèces annuelles.

(4) Les sommes indiquées comprennent tous les éléments rémunératoires liés aux régimes de retraite à cotisations déterminées et à prestations déterminées de la Société. Les sommes relatives au régime complémentaire des dirigeants et à la composante à prestations déterminées du régime de retraite des dirigeants sont établies par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et la meilleure estimation de la direction quant à l'indexation des salaires et à l'âge où les dirigeants prendront leur retraite. Ces sommes ne tiennent pas compte des sommes en espèces de la période en cours. Se reporter à la rubrique intitulée « Régimes de retraite ».

(5) Les sommes indiquées comprennent les cotisations au régime d'achat d'actions, les indemnités de déplacement et d'autres avantages. Si la valeur des avantages indirects et des autres avantages n'excède pas 50 000 $ ou 10 % du salaire total du haut dirigeant désigné, aucune somme n'est présentée.

(6) La rémunération est calculée et versée conformément à la convention que la Société a conclue avec JR Shaw, qui est décrite à la rubrique intitulée « Analyse de la rémunération – Contrats de travail ». Selon les modalités de la convention, à la condition que la Société réalise ses objectifs financiers annuels, JR Shaw touche une prime pouvant aller de 0,5 % à 1,0 % du résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement de la Société (déclaré dans les états financiers consolidés annuels de celle-ci), sans tenir compte des résultats de Shaw Direct pour l'exercice au cours duquel la prime doit lui être versée. Pour les exercices 2015, 2014 et 2013, JR Shaw a touché une prime correspondant à environ 0,5 % du bénéfice de base.

(7) Peter J. Bissonnette a touché la prime contractuelle dont il avait convenu avec la Société, qui correspondait à 100 % de la cible, ainsi que la somme supplémentaire de 500 000 $ en contrepartie du report de son départ à la retraite.

(8) Au cours de l'exercice 2015, Vito Culmone a reçu des options lui permettant d'acquérir 100 000 actions de catégorie B sans droit de vote. La somme de 291 000 $ qui est indiquée correspond à la juste valeur de l'octroi calculée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes après avoir posé les hypothèses suivantes : fluctuation prévue du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de 20,96 %, taux de rendement des actions prévu de 4,3 %, taux d'intérêt sans risque de 1,29 % et durée prévue des options de 7,2 ans. Ces options lui deviennent acquises à raison de 20 % à chacun des premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième anniversaires de la date de l'octroi.

(9) Vito Culmone s'est joint à la Société le 1er juin 2015. Il a touché une prime de signature de 500 000 $ au cours de l'exercice 2015.

(10) Au cours de l'exercice 2015, Rhonda Bashnick a reçu des options lui permettant d'acquérir 70 000 actions de catégorie B sans droit de vote. La somme de 252 708 $ qui est indiquée correspond à la juste valeur de l'octroi calculée selon le modèle d'établissement du prix des options

de Black-Scholes après avoir posé les hypothèses suivantes : fluctuation prévue du cours des actions de catégorie B sans droit de vote de 22,46 %, taux de rendement des actions prévu de 4,0 %, taux d'intérêt sans risque de 1,66 % et durée prévue des options de 7,2 ans. À son départ, 56 000 options ne lui étaient toujours pas acquises et ont donc été annulées.

(11) Rhonda Bashnick a été vice-présidente principale, Finances jusqu'au 31 août 2015. Elle avait conclu une convention avec la Société aux termes de laquelle elle a touché une prime correspondant à 100 % de la cible pour l'exercice 2015 ainsi que la somme de 4 671 802 $, qui se composait d'une indemnité de maintien en fonction et d'une somme versée en reconnaissance de ses 17 années de service au sein de la Société.

(12) Steve Wilson a été vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances jusqu'au 31 décembre 2014. Il avait conclu une convention avec la Société aux termes de laquelle il a touché la somme de 11 300 000 $ en reconnaissance de ses dix années de service au sein de la Société.

3. Attributions à base d'options et à base d'actions

Le tableau suivant donne des renseignements sur les options d'achat d'actions détenues par les hauts dirigeants désignés en date du 31 août 2015.

	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée de l'option (en dollars)	Date d'expiration de l'option	Valeur globale des options en jeu non levées[1] (en dollars)	Nombre d'UAR non acquises	Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions non acquises (en dollars)	Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions acquises (non réglées ou distribuées) (en dollars)
Bradley S. Shaw Chef de la direction	400 000 50 000 300 000	24,52 20,82 19,54	1er sept. 2017 1er juillet 2018 30 juin 2019	3 111 500	—	—	—
Jay Mehr Vice-président directeur et chef de l'exploitation	20 000 100 000 8 000 200 000	16,31 24,52 20,82 19,54	1er sept. 2015 1er sept. 2017 1er juillet 2018 30 juin 2019	1 816 280	—	—	—
Vito Culmone Vice-président directeur et chef des finances	100 000	27,45	1er juin 2025	—	—	—	—
Rhonda Bashnick Vice-présidente principale, Finances	100 000 70 000	24,52 27,39	1er sept. 2017[2] 1er sept. 2024[2]	191 000	—	—	—

Notes

(1) Selon la différence entre la valeur au marché des actions de catégorie B sans droit de vote au 31 août 2015, soit 26,43 $, et le prix de levée des options.

(2) Rhonda Bashnick disposait d'un délai de 90 jours à compter de la date de son départ, soit le 31 août 2015, pour lever ses options. À son départ, 56 000 de ses options, qui devaient expirer en 2024, ne lui étaient toujours pas acquises.

Au cours de l'exercice 2015, Peter J. Bissonnette a levé des options qui lui ont permis de réaliser un profit de 6 682 991 $, Steve Wilson a levé des options qui lui ont permis de réaliser un profit de 6 479 676 $ et Rhonda Bashnick a levé des options qui lui ont permis de réaliser un profit de 1 165 748 $. Aucun autre haut dirigeant désigné n'a levé des options au cours de l'exercice 2015.

Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant donne des renseignements sur l'acquisition des droits sur les attributions et le règlement de celles-ci aux termes des régimes incitatifs des hauts dirigeants désignés de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 août 2015.

	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice[1] (en dollars)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (en dollars)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice[2] (en dollars)
JR Shaw, président du conseil dirigeant	—	—	10 039 293
Bradley S. Shaw, chef de la direction	—	—	5 913 875
Peter J. Bissonnette, président	—	—	6 508 750
Jay Mehr, vice-président directeur et chef de l'exploitation	—	—	3 417 900
Vito Culmone, vice-président directeur et chef des finances	—	—	1 000 000
Rhonda Bashnick, vice-présidente principale, Finances	—	—	825 000
Steve Wilson, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances	—	—	—

Notes

(1) Les sommes indiquées correspondent à la valeur monétaire globale qui aurait été réalisée si toutes les options acquises à leur titulaire en 2015 avaient été levées à leur date d'acquisition. Cette valeur est calculée selon la différence entre la valeur au marché à la date d'acquisition et le prix de levée des options.

(2) Les sommes indiquées correspondent aux primes en espèces annuelles effectivement versées.

4. Régimes de retraite

Au cours de l'exercice 2015, la Société avait des régimes de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées, lesquels sont décrits ci-après. Les hauts dirigeants désignés participent à ces régimes.

Régime de retraite à cotisations déterminées de la Société

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées qui est offert à tous les employés admissibles. Aux termes de ce régime, la Société verse des cotisations annuelles pouvant aller jusqu'à 5 % du salaire annuel de chaque employé (ou jusqu'à 10 % du salaire annuel dans le cas de certains dirigeants). Les fonds sont cumulés au nom de l'employé et servent à acheter, au moment de la retraite, l'un de plusieurs types de rentes, au choix de l'employé. À titre de régime de retraite à cotisations déterminées, ce régime est entièrement capitalisé et ne donne lieu à aucun surplus ni à aucune insuffisance.

Régime de retraite complémentaire des dirigeants

En date du 1er septembre 2002, la Société a mis sur pied un régime de retraite complémentaire des dirigeants (le « **régime complémentaire des dirigeants** » ou le « **RCD** ») à l'intention des personnes occupant les échelons les plus élevés de sa hiérarchie. Ce régime est un régime de retraite à prestations déterminées non contributif. Il n'accepte plus de nouveaux participants depuis juin 2012 et compte quatre participants actifs et onze participants à la retraite.

Les prestations versées aux termes du régime complémentaire des dirigeants sont établies selon l'ancienneté et la moyenne des revenus des trois années de service les mieux rémunérées admissibles aux fins de ce régime (salaire de base majoré de la prime annuelle en espèces ou de la valeur des UAR octroyées). Les revenus admissibles aux fins du régime complémentaire des dirigeants pour un exercice correspondent à la somme (i) du moindre du salaire de base du haut dirigeant pour l'exercice en question et de son salaire de base pour l'exercice 2012 et (ii) de la somme de la prime en espèces du haut dirigeant et de la valeur des UAR qui lui ont été octroyées au cours de l'exercice en question. Le régime complémentaire des dirigeants prévoit des versements correspondant à 5 % des revenus admissibles pour chacune des dix premières années d'admissibilité du haut dirigeant et à 1,5 % pour chaque année d'admissibilité suivante. La prestation annuelle maximale qu'un haut dirigeant peut recevoir aux termes du régime complémentaire des dirigeants correspond à 70 % des revenus ouvrant droit à pension moyens aux fins de ce régime.

Les hauts dirigeants de la Société doivent être admissibles au régime complémentaire des dirigeants pendant cinq ans avant d'avoir droit aux prestations de retraite. Ceux qui prennent leur retraite à l'âge de 60 ans ou après reçoivent le plein montant de la prestation, tout comme ceux qui prennent leur retraite après l'âge de 55 ans et qui comptent dix années de service admissibles. Quant aux hauts dirigeants qui ont entre 55 et 60 ans et comptent moins de

dix années de service admissibles ou qui ont entre 50 et 55 ans et comptent 15 années de service admissibles, ils ont droit à une prestation de retraite actualisée.

Régime de retraite des dirigeants

En date du 1er janvier 2013, la Société a mis sur pied un régime de retraite des dirigeants (le « **régime de retraite des dirigeants** » ou le « **RRD** ») à l'intention des dirigeants qui ne participent pas au régime complémentaire des dirigeants. Le régime de retraite des dirigeants est un régime de retraite non contributif qui comporte une composante à prestations déterminées et une composante à cotisations déterminées et qui a été conçu dans le but d'offrir un avantage concurrentiel sur le marché et d'assurer la sécurité financière à long terme des dirigeants.

Les prestations versées aux termes de la composante à prestations déterminées du régime de retraite des dirigeants sont établies selon l'ancienneté et la moyenne des revenus des trois années de service les mieux rémunérées admissibles aux fins de ce régime (salaire de base majoré de la prime annuelle en espèces ou de la valeur des UAR octroyées) au cours des dix dernières années de service décomptées au sein de la Société. Le régime de retraite des dirigeants prévoit des versements correspondant à 1 % des revenus admissibles aux fins de ce régime pour chacune des dix premières années de service décomptées au sein de la Société. Les hauts dirigeants qui prennent leur retraite à l'âge de 62 ans ou après reçoivent le plein montant de la prestation. Quant aux hauts dirigeants qui ont entre 55 et 62 ans, ils ont droit à une prestation de retraite actualisée.

Aux termes de la composante à cotisations déterminées du régime de retraite des dirigeants, la Société verse une cotisation annuelle de 10 % des revenus admissibles aux fins de ce régime de chaque participant (salaire de base majoré de la prime annuelle en espèces ou de la valeur des UAR octroyées). Cette composante est entièrement capitalisée et ne donne lieu à aucun surplus ni à aucune insuffisance.

Tableaux des régimes de retraite

Le tableau suivant présente les prestations cumulées aux termes du régime à cotisations déterminées de la Société et de la composante à cotisations déterminées du régime de retraite des dirigeants dans le cas des hauts dirigeants désignés. Les prestations effectivement payables au moment du départ à la retraite seront calculées selon la valeur du compte de chaque participant (selon le montant de la cotisation effectivement versée et le rendement du capital investi réalisé), les taux d'intérêt en vigueur au moment où les prestations commencent à être versées et le type d'instrument de retraite choisi.

Nom[1]	Régime de retraite	Valeur cumulée au 1er septembre 2014 (en dollars)	Éléments rémunératoires[2] (en dollars)	Éléments non rémunératoires[3] (en dollars)	Valeur cumulée au 31 août 2015 (en dollars)
Bradley S. Shaw, chef de la direction	RRCD	608 893	25 370	44 456	678 719
Peter J. Bissonnette, président	RRCD	525 095	25 370	38 271	588 736
Jay Mehr, vice-président directeur et chef de l'exploitation	RRCD	376 346	25 370	27 391	429 107
Vito Culmone, vice-président et chef des finances	RRCD	—	25 370	-508	24 862
	RRD	—	99 630	-1 135	98 495
Rhonda Bashnick, vice-présidente principale, Finances	RRCD	341 716	25 370	24 977	392 063
	RRD	201 142	107 130	7 631	315 903
Steve Wilson, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances	RRCD	305 066	25 370	-3 023	327 413

Notes
(1) Il n'y a plus de fonds dans le régime à l'égard de JR Shaw, étant donné que celui-ci a dû transférer ses fonds du régime lorsqu'il a atteint l'âge de 71 ans.
(2) Y compris les cotisations versées par la Société.
(3) Y compris le revenu de placement régulier porté au crédit des comptes au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente le nombre d'années décomptées au 31 août 2015 et les prestations de retraite annuelles estimatives payables aux hauts dirigeants désignés aux termes du régime complémentaire des dirigeants et de la composante à prestations déterminées du régime des dirigeants dans le cas des hauts dirigeants désignés en contrepartie des services fournis jusqu'au 31 août 2015 et à l'âge de 65 ans. En outre, l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de chaque haut dirigeant désigné est indiquée, ainsi que les variations de celle-ci survenues au cours de l'exercice terminé le 31 août 2015.

Nom	Régime de retraite	Nombre d'années de service décomptées[1]	Prestations annuelles payables[2]		Obligation au titre des prestations constituées au 1er sept. 2014[3] (en dollars)	Variation attribuable à des éléments rémunératoires[4] (en dollars)	Variation attribuable à des éléments non rémunératoires[5] (en dollars)	Obligation au titre des prestations constituées au 31 août 2015[3] (en dollars)
			À la fin de l'exercice (en dollars)	À 65 ans (en dollars)				
JR Shaw	RCD	50	8 361 000	8 361 000	75 138 000	1 298 000	-9 386 000	67 050 000
Bradley S. Shaw	RCD	20	4 448 000	5 890 000	79 635 000	4 248 000	7 243 000	91 126 000
Peter J. Bissonnette	RCD	26	5 420 000	5 420 000	86 106 000	4 431 000	1 683 000	92 220 000
Jay Mehr	RCD	5	844 000	3 130 000	15 073 000	3 887 000	1 791 000	20 751 000
Vito Culmone[6]	RRD	—	7 500	433 500	—	109 000	-1 000	108 000
Rhonda Bashnick[7]	RRD	3	34 655	232 500	323 000	178 000	-128 000	373 000
Steve Wilson[8]	RCD	15	2 337 000	2 337 000	41 855 000	364 000	2 213 000	44 432 000

Notes

(1) Arrondi au nombre entier le plus près en date du 31 août 2015.

(2) Au 31 août 2015, Jay Mehr n'avait pas encore droit à des prestations de retraite. Le chiffre indiqué dans la colonne des prestations annuelles payables à la fin de l'exercice correspond à la valeur théorique établie selon l'hypothèse que le haut dirigeant désigné a droit à des prestations. Si le haut dirigeant désigné a plus de 65 ans, son âge actuel est utilisé.

(3) Ces sommes correspondent à la valeur actuarielle des prestations projetées à l'égard des services fournis jusqu'à la date indiquée. Le calcul repose sur des hypothèses et des méthodes actuarielles qui correspondent à celles qui sont utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations de retraite présentées dans les états financiers consolidés de la Société.

(4) Ces sommes correspondent aux prestations de retraite projetées à l'égard des services fournis au cours de l'exercice et à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable aux différences entre la rémunération effectivement versée et la rémunération présumée de l'exercice.

(5) Ces sommes tiennent compte de l'effet de l'intérêt sur l'obligation nette, de la modification des hypothèses posées à l'égard de l'intérêt et des autres gains et pertes actuariels.

(6) Vito Culmone s'est joint à la Société le 1er juin 2015.

(7) Rhonda Bashnick a été vice-présidente principale, Finances jusqu'au 31 août 2015.

(8) Steve Wilson a été vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances jusqu'au 31 décembre 2014.

Les obligations de la Société ayant trait aux prestations payables aux termes du régime complémentaire des dirigeants et de la composante à prestations déterminées du régime de retraite des dirigeants et les frais connexes sont établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et la meilleure estimation de la direction quant à l'indexation des salaires et à l'âge où les dirigeants prendront leur retraite.

En juin 2012, la Société s'est engagée à capitaliser le régime complémentaire des dirigeants au cours des six prochaines années jusqu'à concurrence de 90 % des obligations qui lui incombent aux termes de ce régime. L'obligation au titre des prestations constituée aux termes du régime complémentaire des dirigeants s'établissait à 502 M$ et la juste valeur de l'actif du régime s'établissait à 387 M$ au 31 août 2015.

En cas de fusion ou de changement de contrôle de la Société, le régime complémentaire des dirigeants et le régime de retraite des dirigeants deviendront aussitôt entièrement acquis aux participants et capitalisés.

De plus amples renseignements sur le régime complémentaire des dirigeants et la composante à prestations déterminées du régime de retraite des dirigeants et sur les conventions comptables s'y rapportant sont présentés aux notes 2 et 26 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2015.

5. Rémunération des administrateurs

Le tableau suivant présente la rémunération qui est actuellement versée aux administrateurs de la Société en contrepartie des services qu'ils fournissent à ce titre.

Type de rémunération	Montant (en dollars)	Total de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2015 (en dollars)
Provision annuelle de chaque administrateur[1]	65 000	2 075 853
Provision annuelle de l'administrateur principal	75 000	75 000
Provision annuelle des membres des comités	6 000	68 285
Provision annuelle du président du comité de gouvernance et de mise en candidature[2]	10 000	10 000
Provision annuelle du président du comité des ressources humaines et de la rémunération[2]	15 000	15 000
Provision annuelle du président du comité d'audit[2]	40 000	40 000
Jeton de présence aux réunions du conseil et des comités (par réunion)	1 500	256 902
Total		2 541 040

Notes
(1) Chaque administrateur indépendant bénéficie également d'un octroi d'UAD chaque année. Pour l'exercice 2015, cet octroi se composait de 3 500 UAD, dont la valeur est prise en considération dans le total de la rémunération.
(2) La provision annuelle que touchent les présidents des comités comprend la provision annuelle de 3 000 $ qui leur est versée à titre de membres du comité en question.

La rémunération versée aux administrateurs de la Société est payable en dollars canadiens aux administrateurs qui résident au Canada et en dollars américains à tous les autres administrateurs. La Société rembourse également aux administrateurs les frais et débours raisonnables qu'ils engagent afin d'assister aux réunions du conseil et des comités.

Au cours de l'exercice 2014, Mercer a examiné la rémunération versée aux administrateurs de la Société par rapport à un groupe de comparaison. Afin de s'assurer que la rémunération des administrateurs est égale ou supérieure à la médiane de la rémunération versée sur le marché, la Société continuera de l'évaluer par rapport au groupe de comparaison et de la rajuster au moyen de sommes en espèces et d'UAD.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant présente la rémunération versée à chacun des administrateurs de la Société à l'égard de l'exercice terminé le 31 août 2015. Cette rémunération est versée en espèces ou sous forme d'UAD, au choix de chaque administrateur. Se reporter également à la rubrique intitulée « Régime d'unités d'actions différées ».

Nom	Rémunération versée en espèces (en dollars)	Rémunération versée sous forme d'UAD[1] (en dollars)	Attributions à base d'actions[2] (en dollars)	Toute autre rémunération[3] (en dollars)	Total (en dollars)
Adrian I. Burns	97 500	—	104 598	49 179	251 277
George F. Galbraith	89 500	—	104 598	18 919	213 017
Richard R. Green	—	109 597	104 500	40 844	254 941
Lynda Haverstock	87 417	3 583	104 598	33 106	228 704
Gregg Keating	—	89 500	104 598	42 791	236 889
Michael W. O'Brien	149 375	—	104 598	53 965	307 938
Paul K. Pew	—	157 875	104 598	66 551	329 024
Jeffrey C. Royer	—	88 000	104 598	70 636	263 234
JC Sparkman	113 913	—	104 500	44 887	263 300
Carl E. Vogel	107 898	—	104 500	18 819	231 217
Sheila C. Weatherill	—	91 000	104 598	34 846	230 444
Willard H. Yuill	101 000	—	104 598	23 811	229 409

Notes
(1) Pour calculer le nombre d'UAD créditées au compte d'UAD d'un administrateur, on divise la valeur en espèces de la rémunération par la moyenne des cours extrêmes des actions de catégorie B sans droit de vote aux dates de versement de la rémunération. Les sommes versées à Richard R. Green, à JC Sparkman et à Carl E. Vogel, résidents des États-Unis, sont payables en dollars américains et ont été converties en dollars canadiens selon le cours du change mensuel moyen applicable.

(2) Les sommes correspondent à la juste valeur des 3 500 UAD octroyées à chacun des administrateurs à la date de l'octroi. La juste valeur est calculée selon la moyenne des cours extrêmes auxquels les actions de catégorie B sans droit de vote ont été négociées à la TSX ou à la Bourse de New York (la « **NYSE** »), selon le cas, à la date de l'octroi.
(3) Y compris la valeur monétaire des dividendes théoriques versés ou payables sous forme d'UAD.

Attributions à base d'options en cours

Le tableau suivant donne des renseignements sur les options d'achat d'actions détenues en date du 31 août 2015 par les administrateurs de la Société qui ne sont pas des hauts dirigeants désignés.

Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée de l'option (en dollars)	Date d'expiration de l'option	Valeur globale des options en jeu non levées[1] (en dollars)
Adrian I. Burns	50 000	26,20	30 oct. 2017	11 500
George F. Galbraith	50 000	26,20	30 oct. 2017	11 500
Richard R. Green	70 000	19,17	2 juill. 2020	508 200
Lynda Haverstock	20 000	26,20	30 oct. 2017	4 600
Gregg Keating	20 000 50 000	22,27 26,20	24 mai 2017 30 oct. 2017	94 700
Michael W. O'Brien	50 000	26,20	30 oct. 2017	11 500
Paul K. Pew	70 000	21,31	15 janv. 2018	358 400
Jeffrey C. Royer	50 000	26,20	30 oct. 2017	11 500
JC Sparkman	50 000	26,20	30 oct. 2017	11 500
Carl E. Vogel	20 000 50 000	16,31 26,20	30 juin 2016 30 oct. 2017	213 900
Sheila C. Weatherill	70 000	21,31	20 janv. 2019	358 400
Willard H. Yuill	50 000	26,20	30 oct. 2017	11 500

Note
(1) Selon la différence entre la valeur au marché des actions de catégorie B sans droit de vote au 31 août 2015, soit 26,43 $, et le prix de levée des options.

Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Aucune valeur n'a été acquise ni gagnée à l'égard des attributions faites aux termes d'un régime incitatif à l'un ou l'autre des administrateurs au cours de l'exercice 2015.

Régime d'unités d'actions différées

La Société a un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (le « **régime d'UAD** »), qui permet à ceux-ci de choisir de recevoir 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % de leur rémunération en espèces annuelle sous forme d'unités d'actions différées (les « **UAD** »); toutefois, les administrateurs qui ne se sont pas conformés aux lignes directrices en matière d'actionnariat applicables sont habituellement tenus de choisir de recevoir au moins 25 % de leur rémunération annuelle sous forme d'UAD. Le nombre d'UAD devant être créditées au compte de l'administrateur correspond à la tranche de la rémunération affectée au régime d'UAD divisée par la valeur au cours du marché d'une action de catégorie B sans droit de vote à ce moment-là. À chaque date de versement de dividendes sur les actions de catégorie B sans droit de vote, un nombre supplémentaire d'UAD est crédité au compte d'UAD de l'administrateur d'une valeur correspondant, par UAD, au montant du dividende versé par action de catégorie B sans droit de vote divisé par la valeur au cours du marché d'une telle action à ce moment-là. Si l'administrateur cesse de siéger au conseil, une somme en espèces correspondant à la valeur au cours du marché d'une action de catégorie B sans droit de vote lui sera payable à l'égard de chaque UAD au moment du règlement.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

Le conseil encourage ses membres à devenir propriétaires d'actions de la Société et a établi des lignes directrices en matière d'actionnariat qui prévoient que chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'UAD dont la valeur au marché totalise au moins 250 000 $. Comme il a déjà été indiqué, l'administrateur qui ne s'est pas conformé aux lignes directrices est habituellement tenu de choisir de recevoir au moins 25 % de sa rémunération annuelle sous forme d'UAD. À l'heure actuelle, tous les administrateurs respectent les lignes directrices en matière d'actionnariat (se reporter aux tableaux qui figurent à la rubrique intitulée « Ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs »).

Les administrateurs qui sont candidats à l'élection à l'assemblée sont collectivement propriétaires d'une participation économique de 12,9 % dans le capital-actions en circulation de la Société, ou exercent une emprise sur une telle proportion de ce capital, comme suit : les membres de la famille Shaw, à titre d'actionnaires majoritaires, 11,4 %, et les autres administrateurs, 1,5 %. Pour ces derniers, cela constitue une participation moyenne excédant 16 M$. La valeur médiane des titres de participation (les actions ordinaires et les UAD) détenus par les administrateurs qui ne sont pas membres de la famille Shaw s'établit à environ 2,6 M$.

Pour obtenir des renseignements sur les actions, les UAD et les options détenues par chacun des administrateurs qui sont candidats à l'élection à l'assemblée, il y a lieu de se reporter aux tableaux qui figurent à la rubrique intitulée « Ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs ».

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Le conseil et la direction de la Société reconnaissent qu'une gouvernance efficace est essentielle afin que la Société soit dirigée et exploitée avec prudence, d'une manière qui, en fin de compte, augmente la valeur de la participation des actionnaires. Le texte suivant décrit la démarche à l'appui de la politique et des pratiques de la Société en matière de gouvernance.

Le comité de gouvernance et de mise en candidature du conseil a supervisé l'élaboration de la politique et des pratiques en matière de gouvernance de la Société en tenant compte de l'évolution des lois et des pratiques exemplaires, y compris les règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les politiques de la TSX et de la NYSE et les dispositions de la loi Sarbanes-Oxley.

1. Composition du conseil et des comités et indépendance de leurs membres

Le conseil se compose actuellement de 16 membres. Les membres du conseil et de ses comités sont présentés dans le tableau qui suit.

Le conseil juge qu'un administrateur est « indépendant » s'il n'a aucune relation importante, directement ou indirectement, avec la Société, selon ce qu'il établit en consultation avec le comité de gouvernance et de mise en candidature. Une « relation importante » est une relation dont le conseil estime qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement de l'administrateur. Selon son examen des faits applicables, y compris des liens de nature financière, contractuelle et autre, le conseil, en consultation avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, a établi que 12 administrateurs, soit 75 % des membres du conseil, étaient indépendants, comme il est indiqué dans le tableau qui suit.

	Comité d'audit	Comité de gouvernance et de mise en candidature	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de direction	Indépendance
Peter J. Bissonnette					Non indépendant[1]
Adrian I. Burns		X		X	Indépendante
George F. Galbraith	X				Indépendant
Richard R. Green	X				Indépendant
Lynda Haverstock			X		Indépendante
Gregg Keating			X		Indépendant
Michael W. O'Brien	Président			X	Indépendant
Paul K. Pew		Président		X	Indépendant
Jeffrey C. Royer	X				Indépendant
Bradley S. Shaw				X	Non indépendant[2][5]
Jim Shaw					Non indépendant[3][5]
JR Shaw				Président	Non indépendant[4][5]
JC Sparkman			X	X	Indépendant
Carl E. Vogel		X			Indépendant
Sheila C. Weatherill		X			Indépendante
Willard H. Yuill			Président		Indépendant

Notes

(1) Peter J. Bissonnette a été président de la Société jusqu'au 31 août 2015.
(2) Bradley S. Shaw est le chef de la direction de la Société.
(3) Jim Shaw est le vice-président du conseil et l'ancien chef de la direction de la Société.
(4) JR Shaw est le fondateur et le président du conseil dirigeant de la Société.
(5) JR Shaw est le père de Jim Shaw et de Bradley S. Shaw. JR Shaw, Jim Shaw et Bradley S. Shaw sont réputés être l'actionnaire majoritaire de la Société, ou sont reliés à celui-ci, au moyen de la fiducie SFLT et de son fiduciaire, comme il est décrit à la rubrique intitulée « Formalités relatives à l'exercice des droits de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci ».
(6) Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs » pour obtenir de plus amples renseignements sur les candidats à l'élection au conseil à l'assemblée.

La Société n'a pas de politique de départ à la retraite obligatoire ni de politique de limitation de la durée du mandat des administrateurs, mais évalue plutôt la question du renouvellement du conseil dans le cadre de ses évaluations annuelles du conseil et de ses comités. Elle juge qu'il est important de maintenir en poste les administrateurs qui détiennent une participation notable dans son capital, surtout ceux qui ont une expérience considérable et unique dans l'exploitation d'une entreprise dans le secteur. Le fait de détenir une participation financière notable dans la

Société incite fortement ces administrateurs à faire preuve d'indépendance dans l'exercice de leur jugement et leurs analyses et à avoir une vision à long terme, ce qui est bénéfique pour la Société et tous ses actionnaires. La Société est d'avis qu'il est préférable de continuer à profiter de l'apport d'administrateurs qui ont une connaissance approfondie du secteur, des affaires réglementaires ou de la technologie. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la Société, vu le nombre restreint de candidats qui possèdent de l'expérience dans ce secteur réglementé unique au Canada. La Société considère qu'il est particulièrement inapproprié de limiter la durée du mandat des administrateurs dans le contexte d'une société contrôlée par un actionnaire majoritaire qui, après avoir siégé au conseil pendant un certain temps, devrait cesser d'exercer ses fonctions à ce titre. La relation entre la Société et son actionnaire majoritaire est unique et constitue un élément précieux de la culture et du système de gouvernance de la Société.

2. Conseil d'administration

Le conseil a élaboré son propre mandat écrit, que lui-même et le comité de gouvernance et de mise en candidature revoient régulièrement et mettent à jour lorsqu'ils le jugent opportun. Le mandat du conseil est présenté à l'annexe A de la présente circulaire d'information.

Fonctions

Le conseil est responsable de la supervision et de l'encadrement de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Ses fonctions comprennent les suivantes :

- nommer les membres de la direction principale;
- évaluer le rendement et approuver la rémunération des membres de la direction principale;
- surveiller les programmes de planification de la relève, de formation et de perfectionnement;
- s'assurer de l'intégrité des membres de la direction principale et veiller à ce que ceux-ci entretiennent une culture d'intégrité au sein de la Société;
- approuver les objectifs stratégiques, les plans d'affaires et les budgets de la Société, comme il est décrit ci-après;
- approuver les opérations stratégiques importantes, y compris les acquisitions, les aliénations et les financements importants;
- repérer et évaluer les risques principaux inhérents aux activités commerciales de la Société et s'assurer que la direction a pris des mesures raisonnables pour mettre en œuvre des systèmes de gestion appropriés de ces risques;
- s'assurer que les actionnaires, les organismes de réglementation et les parties intéressées sont informés en temps opportun et de façon régulière des résultats d'exploitation et des résultats financiers de la Société, de même que des faits nouveaux qui pourraient avoir un effet marqué sur la Société;
- élaborer et mettre en œuvre une politique permettant à la Société de bien communiquer avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées et en surveiller l'application.

Le conseil a délégué certains de ses pouvoirs et de ses responsabilités à ses comités, comme il est décrit ci-après.

Planification stratégique

En ce qui a trait à la planification stratégique, le conseil établit les objectifs stratégiques de la Société, examine et approuve les plans stratégiques et les budgets de la direction et examine les nouvelles tendances, les occasions d'affaires, les risques et d'autres questions de concert avec la direction. Il examine les rajustements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux budgets, aux plans et aux objectifs de la direction au cours de l'exercice.

La direction rend compte régulièrement au conseil des orientations stratégiques (habituellement huit fois par année). En outre, le conseil assiste à des exposés pendant ses réunions régulières ou pendant les réunions de planification stratégique dans le cadre desquelles il fait un examen approfondi des sujets qui revêtent une importance stratégique pour les résultats et les perspectives de la Société. Au cours de l'exercice 2015, les séances de planification stratégique du conseil ont duré une journée complète chacune, en octobre et en avril. Se reporter à la rubrique intitulée « Énoncés des pratiques en matière de gouvernance – Orientation et formation permanente ».

Président du conseil dirigeant

JR Shaw est le président du conseil dirigeant. À ce titre, il a la responsabilité globale de la gérance de la Société.

Le président du conseil dirigeant joue également le rôle de président du conseil, qui est décrit dans le mandat du conseil de la Société. Les responsabilités du président du conseil comprennent les suivantes :

- faciliter le fonctionnement et la gestion efficaces du conseil et en assurer le leadership;
- présider les réunions du conseil;
- participer à l'établissement de l'ordre du jour de chaque réunion du conseil et soumettre d'autres questions qui s'inscrivent dans le mandat du conseil;
- faciliter l'interaction entre le conseil et la direction;
- agir comme personne-ressource et mentor et exercer un leadership auprès des autres membres du conseil;
- remplir les autres fonctions et responsabilités que le conseil lui délègue.

Administrateur principal

Paul K. Pew, administrateur indépendant, a été nommé administrateur principal en janvier 2015. Il est la troisième personne à assumer ces fonctions depuis 2004. Le rôle de l'administrateur principal est d'exercer un leadership auprès des administrateurs indépendants de la Société, d'assurer la liaison avec ceux-ci et d'améliorer la rigueur des pratiques en matière de gouvernance de la Société. Il préside également le comité de gouvernance et de mise en candidature. Le mandat de l'administrateur indépendant a une durée de cinq à sept ans.

Le mandat de l'administrateur principal est décrit dans le mandat du conseil de la Société et comprend les responsabilités suivantes :

- conjointement avec le comité de gouvernance et de mise en candidature du conseil, assurer le leadership nécessaire afin de permettre au conseil de fonctionner indépendamment de la direction;
- en l'absence du président du conseil dirigeant et du vice-président du conseil, présider les réunions du conseil et toutes les réunions à huis clos des administrateurs indépendants;
- recommander la tenue de réunions extraordinaires du conseil, au besoin;
- examiner, de concert avec le président du conseil dirigeant et le chef de la direction, les questions importantes qui devraient être soumises au conseil;
- consulter et rencontrer les administrateurs indépendants et les représenter dans le cadre des discussions tenues avec la direction au sujet de la gouvernance et d'autres questions, au besoin;
- jouer le rôle d'ombudsman au sein du conseil, s'assurant que chacun des administrateurs puisse se faire entendre et qu'on donne suite à ses observations ou à ses questions;
- de concert avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, s'assurer que le conseil, ses comités et ses membres, ainsi que les membres de la direction principale, comprennent et remplissent leurs fonctions et obligations dans le cadre du système de gouvernance de la Société;
- orienter et conseiller les nouveaux administrateurs afin de les aider à devenir des membres actifs et efficaces du conseil;
- de concert avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, faciliter le processus d'évaluation des administrateurs;
- de concert avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, promouvoir des pratiques exemplaires et des normes rigoureuses en matière de gouvernance;
- remplir les autres fonctions et responsabilités que le conseil lui délègue.

Relevé des présences

Le tableau qui suit présente le relevé des présences des administrateurs aux réunions tenues au cours de l'exercice 2015.

Présence aux réunions (en nombre et en pourcentage)

Administrateur	Comité d'audit	Comité de gouvernance et de mise en candidature	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de direction	Comités (total)	Conseil	Total des présences	
Peter J. Bissonnette					s.o.	7 sur 9	7 sur 9	(78 %)
Adrian I. Burns		5 sur 5		1 sur 1	6 sur 6	9 sur 9	15 sur 15	(100 %)
George F. Galbraith	2 sur 2(2)	3 sur 3(1)			5 sur 5	8 sur 9	13 sur 14	(93 %)
Richard R. Green	2 sur 2(2)		3 sur 3(1)		5 sur 5	9 sur 9	14 sur 14	(100 %)
Lynda Haverstock		3 sur 3(1)	2 sur 2(2)		5 sur 5	9 sur 9	14 sur 14	(100 %)
Gregg Keating	2 sur 2(1)		2 sur 2(2)		4 sur 4	9 sur 9	13 sur 13	(100 %)
Michael W. O'Brien	2 sur 2(2)	3 sur 3(1)		1 sur 1	6 sur 6	9 sur 9	15 sur 15	(100 %)
Paul K. Pew	2 sur 2(1)	2 sur 2(2)		1 sur 1(2)	5 sur 5	9 sur 9	14 sur 14	(100 %)
Jeffrey C. Royer	4 sur 4				4 sur 4	8 sur 9	12 sur 13	(92 %)
Bradley S. Shaw				1 sur 1	1 sur 1	9 sur 9	10 sur 10	(100 %)
Jim Shaw						7 sur 9	7 sur 9	(78 %)
JR Shaw				1 sur 1	1 sur 1	9 sur 9	10 sur 10	(100 %)
JC Sparkman			4 sur 5	1 sur 1	5 sur 6	8 sur 9	13 sur 15	(87 %)
Carl E. Vogel	2 sur 2(1)	2 sur 2(2)			4 sur 4	9 sur 9	13 sur 13	(100 %)
Sheila C. Weatherill		2 sur 2(2)	3 sur 3(1)		5 sur 5	9 sur 9	14 sur 14	(100 %)
Willard H. Yuill			5 sur 5		5 sur 5	9 sur 9	14 sur 14	(100 %)

Notes
(1) Membre du comité jusqu'au 14 janvier 2015.
(2) Membre du comité après le 14 janvier 2015.

Séances à huis clos

Le mandat du conseil prévoit que le conseil doit tenir, à chacune de ses réunions, une séance à huis clos à laquelle aucun administrateur non indépendant ni aucun membre de la direction n'assiste. Dans le cadre des séances à huis clos, les administrateurs indépendants se réunissent d'abord avec le président du conseil dirigeant et le chef de la direction en l'absence des autres membres de la direction, puis avec le président du conseil dirigeant, enfin en l'absence des membres de la direction et du président du conseil dirigeant. L'administrateur principal préside les séances à huis clos.

Au cours de l'exercice 2015, les comités du conseil se sont réunis à huis clos comme suit :

Comité d'audit	4 fois
Comité de gouvernance et de mise en candidature	5 fois
Comité des ressources humaines et de la rémunération	5 fois

Administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils

Certains administrateurs siègent ensemble au conseil des sociétés indiquées ci-dessous. Le conseil estime que cela ne nuit pas à l'indépendance de ces administrateurs.

Émetteur	Administrateur	Poste au sein de l'émetteur
Liberty Global, Inc.	Richard R. Green	Membre du conseil et du comité de mise en candidature et de gouvernance
	JC Sparkman	Membre du conseil, président du comité de rémunération et membre du comité de mise en candidature et de gouvernance et du comité de planification de la relève
Universal Electronics Inc.	JC Sparkman	Membre du conseil, président du comité de rémunération et membre du comité de gouvernance et de mise en candidature
	Carl E. Vogel	Membre du conseil et du comité d'audit

Le conseil évalue la situation chaque fois qu'il est question que des administrateurs siègent ensemble à d'autres conseils. Dans le cadre du processus de recrutement de candidats au conseil, le comité de gouvernance et de mise en candidature tient compte de l'effet que cela pourrait avoir sur leur indépendance. Les administrateurs en poste sont assujettis aux lignes directrices de la Société en matière de participation à d'autres conseils.

Comités du conseil

Sous réserve des lois applicables, le conseil délègue certains de ses pouvoirs, de ses fonctions et de ses responsabilités à ses comités. Le conseil a mis sur pied quatre comités permanents, qui sont décrits ci-après.

3. Comité d'audit

Le comité d'audit se compose de Michael W. O'Brien (président du comité), de George F. Galbraith, de Richard R. Green et de Jeffrey C. Royer. Tous les membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants et sont considérés comme possédant des compétences financières. Michael W. O'Brien et Jeffrey C. Royer sont également des « experts financiers », au sens donné à l'expression *financial expert* dans la loi Sarbanes-Oxley et dans d'autres règlements applicables.

La charte du comité d'audit est présentée dans la notice annuelle de la Société; on peut la consulter sur le site Web de la Société.

Fonctions

Le comité d'audit a la responsabilité de surveiller l'intégrité du processus de présentation de l'information financière de la Société. À cet égard, ses fonctions comprennent les suivantes :

- examiner les états financiers annuels et intermédiaires ainsi que les documents connexes que publie la Société;
- s'assurer de l'efficacité et de l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière, de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- s'assurer de l'efficacité et de l'intégrité des processus et des contrôles en matière de communication de l'information de la Société;
- évaluer les titres de compétence et la qualité de l'exécution des auditeurs externes de la Société et mettre en œuvre des pratiques destinées à préserver l'indépendance de ces derniers, y compris dans le cadre des services autres que d'audit que ceux-ci pourraient être appelés à fournir;
- examiner le plan d'audit avec les auditeurs externes et les membres de la direction et superviser les audits effectués par les auditeurs externes de la Société;
- examiner toutes les pratiques et conventions importantes en matière d'audit et de comptabilité ainsi que les modifications qu'on propose d'apporter à celles-ci.

En ce qui a trait aux contrôles internes sur la présentation de l'information financière, la Société a évalué l'efficacité du système qu'elle utilise et a conclu que celui-ci était efficace en date du 31 août 2015 et qu'elle-même se conformait aux exigences de l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley.

Audit interne

Le comité d'audit est également chargé de surveiller le travail du service de la gestion des risques et de la conformité (audit interne) de la Société, dont le mandat consiste à fournir des services d'audit objectifs en vue de l'évaluation et de l'amélioration de l'efficacité des contrôles internes, des processus de communication de l'information et des mesures de gestion des risques. À cet égard, le comité d'audit supervise le travail du service de la gestion des risques et de la conformité et tous les rapports dressés par celui-ci.

Risques

En ce qui a trait aux secteurs de risque dont le conseil lui a confié la surveillance, le comité d'audit établit et évalue les risques principaux auxquels la Société est exposée et s'assure que la direction a mis en place les politiques et les systèmes nécessaires pour évaluer et gérer les risques en question. Dans le cadre de ce processus, le comité d'audit examine régulièrement les rapports des auditeurs externes et discute avec ceux-ci des secteurs où les risques sont grands. On trouvera la description des incertitudes et des risques principaux auxquels la Société et son entreprise sont exposées à la rubrique intitulée « Présentation de nos activités – Événements connus, tendances, risques et incertitudes » du rapport de gestion qui figure dans le rapport annuel 2014.

Dénonciation et prévention des fraudes

Dans le cadre de la surveillance de l'intégrité des contrôles internes de la Société, le comité d'audit se penche plus particulièrement sur les méthodes de prévention des fraudes et d'autres processus. Conformément à son code d'éthique commerciale, la Société a mis en œuvre un processus grâce auquel il est possible de faire part de ses

préoccupations et de ses plaintes touchant des questions de comptabilité, d'audit, de contrôle interne et de communication de l'information, entre autres choses, au comité d'audit.

Président du comité

Les responsabilités du président du comité d'audit, qui sont énoncées dans la charte de ce comité, comprennent les suivantes : organiser les affaires du comité; présider ses réunions; guider ses membres; retenir les services de spécialistes externes au besoin; rendre compte des travaux du comité au conseil.

4. Comité de gouvernance et de mise en candidature

Le comité de gouvernance et de mise en candidature se compose de Paul K. Pew (président du comité), d'Adrian I. Burns, de Carl E. Vogel et de Sheila C. Weatherill. Tous les membres du comité de gouvernance et de mise en candidature sont des administrateurs indépendants.

On peut consulter la charte du comité de gouvernance et de mise en candidature sur le site Web de la Société.

Fonctions

Le comité de gouvernance et de mise en candidature a la responsabilité d'établir et de surveiller la démarche de la Société en matière de gouvernance, conformément aux pratiques exemplaires en la matière et aux lois et politiques applicables. Plus précisément, il lui incombe de superviser le rôle, la composition, la structure et l'efficacité du conseil et des comités de celui-ci. À cet égard, ses fonctions comprennent les suivantes :

- élaborer et revoir les mandats du conseil et des comités de celui-ci;
- repérer et évaluer les candidats au conseil;
- encadrer les programmes d'orientation et de formation à l'intention des administrateurs;
- évaluer l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres;
- établir et revoir les politiques et les pratiques générales de l'entreprise, comme le code d'éthique commerciale, la politique en matière d'opérations entre parties reliées et les lignes directrices relatives aux opérations sur titres, et vérifier que chacun s'y conforme;
- assurer la relève ordonnée des administrateurs de manière que le conseil dispose toujours de l'expérience et des compétences qui lui sont nécessaires.

Mise en candidature

En consultation avec le président du conseil dirigeant, le chef de la direction et l'administrateur principal, le comité de gouvernance et de mise en candidature repère des candidats éventuels au conseil, examine leurs qualités et fait ses recommandations au conseil. Plus précisément, il évalue, entre autres choses, l'expérience dans le secteur, les compétences fonctionnelles, les compétences financières, l'expérience à titre de membre de conseils d'administration et les antécédents professionnels, en tenant compte de l'orientation stratégique de la Société, des occasions qui se présentent à elle et des risques auxquels elle est exposée. La Société préconise la diversité hommes-femmes et la diversité culturelle à tous les échelons de l'entreprise, et elle prend, et continuera de prendre, des mesures en ce sens. Le comité de gouvernance et de mise en candidature reconnaît les avantages qui découlent de la diversité des antécédents professionnels. Sur le plan de la diversité hommes-femmes, trois femmes et neuf hommes siègent actuellement au conseil en tant qu'administrateurs indépendants. Le comité de gouvernance et de mise en candidature est d'avis que les candidats à l'élection au conseil présentent une diversité appropriée, sur le plan de la diversité hommes-femmes, de la diversité culturelle, de l'expérience et des compétences, pour servir les intérêts de la Société et de ses parties intéressées.

Orientation et formation permanente

Le comité de gouvernance et de mise en candidature est responsable de l'orientation des nouveaux administrateurs et des séances de formation permanente à l'intention de tous les membres du conseil. Il lui incombe de leur donner un aperçu de l'historique et des activités de la Société, une description du secteur dans lequel celle-ci évolue et de ses concurrents et divers renseignements sur les activités commerciales qu'exerce la Société ainsi que sur les obligations qui incombent à celle-ci à titre de personne morale, comme les politiques et les lignes directrices écrites, en plus de leur présenter les membres de l'équipe de direction.

On s'attend à ce que les administrateurs se renseignent sur les questions susceptibles de se répercuter sur les activités et le système de gouvernance de la Société et sur d'autres questions pertinentes. À cet égard, la Société offre des séances de formation permanente aux membres du conseil. Le comité de gouvernance et de mise en candidature

supervise les besoins en matière de formation des administrateurs. La direction rend compte régulièrement au conseil des orientations stratégiques (habituellement huit fois par année). En outre, le conseil assiste à des exposés pendant ses réunions régulières ou les réunions de planification stratégique. Les sujets abordés sont proposés par la direction ou choisis à la demande des membres du conseil. Les exposés sont donnés par des spécialistes provenant de l'interne et de l'externe et touchent une vaste gamme de sujets pertinents par rapport à l'orientation actuelle et future de la Société. Les sujets abordés au cours des exercices 2014 et 2015 comprenaient le contexte concurrentiel de chacun des secteurs d'activité de la Société, y compris les services résidentiels, les services de réseau commerciaux, les services d'infrastructures commerciaux et les médias, les dernières avancées technologiques, y compris la vidéo à domicile et mobile, le WiFi, les ventes de publicité, les nouvelles et d'autres produits médiatiques, la fidélisation de la clientèle, l'optimisation et la modélisation des réseaux, la structure organisationnelle et l'efficacité de l'entreprise, l'évolution du cadre réglementaire et la démarche adoptée par la Société à l'égard de l'évolution de la réglementation ainsi que les autres initiatives de la Société. Des visites des établissements de la Société sont organisées régulièrement. La Société a également adopté une politique en matière de formation des administrateurs, aux termes de laquelle elle assume le coût des programmes externes suivis par ces derniers. Le tableau qui suit présente les sujets stratégiques et autres qui ont été abordés au cours des séances de formation données au cours des exercices 2014 et 2015.

	Participants	Fréquence
Exposé des membres de la direction principale sur les résultats et les nouveaux enjeux	L'ensemble du conseil	Chaque trimestre
Dernières nouvelles en matière de gouvernance – Nouvelles exigences et questions et pratiques émergentes	Comité de gouvernance et de mise en candidature	Chaque trimestre
Modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus	Comité d'audit	Chaque trimestre
Tendances en matière de rémunération et groupes de comparaison	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Chaque trimestre
Réunions de planification stratégique	L'ensemble du conseil	Avril 2015 Octobre 2014 Avril 2014

Évaluation du conseil et des comités

Le comité de gouvernance et de mise en candidature évalue l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres. Il considère la question du renouvellement du conseil dans le cadre de cette évaluation. Il sonde en outre tous les administrateurs chaque année au moyen d'un questionnaire confidentiel qui évalue l'efficacité du fonctionnement du conseil et des comités dont ils sont membres et la culture du conseil et qui comporte un volet d'autoévaluation. Les résultats du sondage sont compilés par un consultant externe qui dresse un résumé des points forts et des points à améliorer. Le comité de gouvernance et de mise en candidature examine ensuite les recommandations issues des évaluations et soumet les recommandations qu'il juge appropriées. Les résultats du sondage sont communiqués au conseil.

Examen des chartes

Le comité d'audit et le comité des ressources humaines et de la rémunération revoient chaque année leurs chartes respectives et recommandent les modifications qui s'imposent au comité de gouvernance et de mise en candidature. Celui-ci tient compte de ces recommandations, revoit chaque année les chartes de chacun des comités du conseil et le mandat du conseil et recommande à l'examen et à l'approbation du conseil les modifications qui s'imposent.

Président du comité

Les responsabilités du président du comité de gouvernance et de mise en candidature, qui sont énoncées dans la charte de ce comité, comprennent les suivantes : organiser les affaires du comité; présider ses réunions; guider ses membres; retenir les services de spécialistes externes au besoin; rendre compte des travaux du comité au conseil.

5. Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération se compose de Willard H. Yuill (président du comité), de Lynda Haverstock, de Gregg Keating et de JC Sparkman. Tous les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération sont des administrateurs indépendants.

On peut consulter la charte du comité des ressources humaines et de la rémunération sur le site Web de la Société.

Fonctions

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a la responsabilité de superviser les stratégies principales en matière de ressources humaines de la Société et d'examiner périodiquement la politique de rémunération et les principes sous-jacents de la Société ainsi que leur efficacité. Le comité des ressources humaines et de la rémunération approuve également la nomination des membres de la direction principale qui sont recrutés à l'extérieur de la Société ainsi que la promotion de ceux qui sont déjà à son service. À cet égard, ses fonctions sont les suivantes :

- approuver les responsabilités des dirigeants ainsi que les critères de rendement et les cibles en matière de rémunération incitative qui s'appliquent à ces derniers et évaluer leur rendement;
- évaluer les régimes incitatifs à court et à long terme afin de s'assurer qu'ils n'incitent pas la prise de risques excessifs par rapport à ceux que la Société peut tolérer;
- examiner et approuver les régimes d'avantages sociaux des employés, les régimes à base d'actions et les régimes de retraite;
- examiner le programme de planification de la relève et de gestion des compétences et s'assurer que des programmes adéquats sont mis en place pour gérer et planifier la relève, le recrutement et la fidélisation des dirigeants;
- examiner et approuver les modalités d'embauche des conseillers en rémunération;
- examiner et superviser les programmes de santé et sécurité au travail;
- examiner les programmes conçus en vue de promouvoir l'équité en matière d'emploi, l'engagement des employés et les relations avec ceux-ci.

Rémunération de la direction

À l'égard de la direction, il incombe au comité des ressources humaines et de la rémunération de s'assurer que des programmes appropriés et efficaces de recrutement, de perfectionnement, de rémunération, de maintien en fonction, de planification de la relève (y compris la nomination, la formation et l'encadrement des membres de la direction principale) et d'évaluation du rendement sont élaborés et mis en application, conformément aux objectifs stratégiques de la Société et dans le but d'embaucher et de fidéliser des dirigeants et des employés compétents. Chaque année, le comité examine et approuve la rémunération des dirigeants de la Société et en rend compte au conseil et recommande à l'approbation du conseil la rémunération des hauts dirigeants désignés. Dans le cadre de cet examen, le comité tient compte des résultats obtenus par la Société et du rendement donné par chaque personne au cours de l'exercice. Il tient également compte de la rémunération versée aux personnes qui occupent des postes similaires au sein des sociétés qui font partie du groupe de comparaison de la Société afin de s'assurer que la rémunération des hauts dirigeants est concurrentielle et permet à la Société d'embaucher et de fidéliser des dirigeants du plus haut calibre.

Chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de la rémunération surveille les objectifs que le chef de la direction doit atteindre annuellement et vérifie régulièrement si ceux-ci ont été atteints.

Planification de la relève

Le comité des ressources humaines et de la rémunération examine son programme de planification de la relève avec la direction au moins une fois par année. Ce programme permet de repérer les employés qui se démarquent par l'excellence de leur rendement et ceux qui sont susceptibles d'occuper un jour des fonctions clés à tous les échelons, du poste de directeur à celui de chef de la direction. Le comité des ressources humaines et de la rémunération supervise également le perfectionnement des ressources humaines et les programmes de formation des dirigeants officiels de la Société.

Rémunération des administrateurs

À l'égard du conseil, le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé d'examiner le caractère adéquat et la forme de la rémunération des administrateurs. Pour établir la rémunération, il tient compte du nombre d'heures requis, des responsabilités et de la rémunération versée par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison de la Société afin de s'assurer que cette dernière demeure en mesure d'embaucher et de fidéliser les personnes les plus compétentes. Les administrateurs touchent leur rémunération au moyen d'une combinaison d'espèces et d'UAD ou seulement sous forme d'UAD.

Conseillers en rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération retient à l'occasion les services de conseillers en ressources humaines indépendants, qui lui fournissent des conseils éclairés et des avis sur la rémunération et d'autres questions. Pour les exercices 2014 et 2015, la Société a retenu les services de Mercer, à qui il a demandé de lui fournir des services relatifs à la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que des services actuariels et d'autres services liés aux régimes de retraite. (Pour obtenir des renseignements sur la rémunération versée à ces conseillers, il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Rémunération – Services confiés au conseiller en rémunération ».)

Diversité

La Société reconnaît que la diversité rehausse la culture et qu'elle est valorisée par les employés, les clients, les abonnés et les actionnaires. La Société fait activement la promotion de la diversité en vue d'enrichir la culture et de favoriser l'innovation par la diversité d'opinions et de points de vue et l'intègre à ses programmes de gestion des ressources humaines de manière à stimuler les résultats de l'entreprise. Par ces programmes, la Société tente de réduire la sous-représentation des femmes, des personnes handicapées et des minorités visibles au sein de son personnel, dans le contexte des besoins de son entreprise.

À l'heure actuelle, la Société s'attache à recruter, à fidéliser et à promouvoir des employés talentueux aux origines diverses et à perfectionner leurs compétences et à sensibiliser ses employés à l'importance de la diversité au moyen de communications efficaces. Les éléments clés de son programme comprennent la diffusion de ses offres d'emploi auprès de divers partenaires de la collectivité, l'intégration de la sensibilisation à l'importance de la diversité à ses programmes de perfectionnement et d'intégration des dirigeants, la prise de mesures en vue de faire en sorte que tous ses établissements soient physiquement accessibles et l'amélioration de ses communications internes afin de sensibiliser ses employés aux préjugés inconscients et d'éliminer ceux-ci. La Société mesure ses progrès chaque trimestre et fait tout en son pouvoir pour créer un milieu de travail équitable qui représente les clients, les collectivités et les abonnés auxquels elle offre des services au Canada.

À l'heure actuelle, 25 % des administrateurs indépendants de la Société, 34 % de l'équipe de direction (postes de superviseur et échelons supérieurs) et 23 % des titulaires de postes de vice-président principal et d'échelons supérieurs sont des femmes. Deux des quatre divisions de la Société sont dirigées par des femmes. En appliquant ses programmes de diversité partout dans l'entreprise et en les intégrant à ses plans d'affaires et à ses stratégies commerciales, la Société peut être un chef de file du secteur en matière de diversité sans compromettre l'excellence de ses résultats d'exploitation.

Président du comité

Les responsabilités du président du comité des ressources humaines et de la rémunération, qui sont énoncées dans la charte de ce comité, comprennent les suivantes : organiser les affaires du comité; présider ses réunions; guider ses membres; retenir les services de spécialistes externes au besoin; rendre compte des travaux du comité au conseil.

6. Comité de direction

Le comité de direction se compose de JR Shaw (président du comité), d'Adrian I. Burns, de Michael W. O' Brien, de Paul K. Pew, de Bradley S. Shaw et de JC Sparkman. Adrian I. Burns, Michael W. O' Brien, Paul K. Pew et JC Sparkman sont des administrateurs indépendants.

On peut consulter la charte du comité de direction sur le site Web de la Société.

Le comité de direction s'occupe de toutes les questions que le conseil peut expressément et légitimement lui déléguer. Plus précisément, le comité de direction exerce les pouvoirs du conseil lorsque, après avoir approuvé initialement une question, celui-ci lui confie l'approbation de certains aspects. La plupart du temps, les questions examinées et approuvées par le comité de direction sont soumises à l'approbation de l'ensemble du conseil à la prochaine réunion de celui-ci.

7. Politiques en matière de gouvernance

Code d'éthique commerciale

La Société a adopté un code d'éthique commerciale, qui s'applique à tous ses administrateurs, dirigeants et employés. Le comité de gouvernance et de mise en candidature, avec l'aide du comité de révision de la Société (qui se compose de représentants de la direction provenant des divisions des services résidentiels, des services de réseau

commerciaux, des médias, des ressources humaines et du contentieux et se réunit régulièrement tout au long de l'année), a la responsabilité de s'assurer que le code d'éthique commerciale est respecté et d'approuver les dispenses d'application de celui-ci. Aucune dispense de ce genre n'a été accordée aux administrateurs ou aux dirigeants de la Société en date des présentes.

Le code d'éthique commerciale de la Société traite de questions telles que les conflits d'intérêts, la confidentialité de l'information et la protection et l'utilisation appropriée de l'actif de la Société. Il prévoit en outre la marche à suivre par les employés pour soumettre leurs plaintes ou faire part de leurs préoccupations en ce qui a trait à la conformité aux politiques de la Société ou aux lois applicables ou à des questions de comptabilité, de contrôle interne ou d'audit.

Le conseil s'assure que chacun se conforme au code d'éthique commerciale par l'entremise du comité de gouvernance et de mise en candidature et du comité d'audit, avec l'aide du comité de révision. Chacun de ces comités du conseil reçoit un compte rendu des aspects du code d'éthique commerciale qui relèvent de lui.

Au cours du dernier exercice terminé de la Société, aucune déclaration de changement important n'a dû être déposée pour rendre compte du comportement d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait dérogé au code d'éthique commerciale.

Politique en matière d'opérations entre parties reliées

Les opérations ou les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant de la Société a un intérêt important sont assujetties à la politique en matière d'opérations entre parties reliées. À l'égard de ces opérations ou conventions, l'administrateur ou le haut dirigeant est tenu de divulguer son intérêt conformément à la politique en matière d'opérations entre parties reliées, au code d'éthique commerciale et à la *Business Corporations Act* (Alberta). S'il y a lieu, il doit s'abstenir de participer aux débats relatifs à une telle opération ou convention ou de voter à cet égard.

À chaque réunion trimestrielle, le comité d'audit et le comité de gouvernance et de mise en candidature examinent le caractère équitable des opérations éventuelles auxquelles un administrateur ou un dirigeant de la Société pourrait participer ou être une partie reliée, le cas échéant.

Politique en matière de communication

La Société a adopté des lignes directrices qui prévoient la communication des renseignements importants à tous les actionnaires dans les délais requis, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Conformément à ces lignes directrices, le conseil, selon la recommandation du comité d'audit, approuve les rapports aux actionnaires annuels et trimestriels de même que d'autres documents importants qui doivent être publiés.

Tous les états financiers trimestriels et annuels, communiqués de presse importants, présentations aux épargnants et autres documents ayant trait à la gouvernance sont affichés sur le site Web de la Société dès qu'ils sont publiés. En ce qui a trait aux résultats financiers trimestriels, la Société les communique par Internet et par conférence téléphonique aux parties intéressées.

Les épargnants qui demandent des renseignements reçoivent une réponse d'un membre du service des finances ou d'un dirigeant de la Société.

APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la teneur de la présente circulaire d'information et en a autorisé l'envoi.

(signé) Peter A. Johnson
Vice-président principal,
chef du contentieux et secrétaire général

Le 23 novembre 2015

ANNEXE A

SHAW COMMUNICATIONS INC.
MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent mandat du conseil d'administration (le « conseil ») de Shaw Communications Inc. (la « Société ») a été adopté le 23 octobre 2014.

I. Mandat

Le conseil est responsable de la supervision et de l'encadrement de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés et aux obligations qui lui sont imposées par la *Business Corporations Act* (Alberta) (la « BCAA ») et les autres lois et règlements qui s'appliquent aux sociétés qui sont des émetteurs assujettis au Canada et aux États-Unis et dont les titres sont inscrits à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

À cet égard, le conseil, conformément aux statuts et aux règlements administratifs de la Société, doit s'acquitter des responsabilités suivantes :

- gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société;
- agir avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt de la Société;
- faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables.

Le conseil remplit son mandat principalement en s'acquittant des responsabilités et des fonctions stipulées à l'article IV du présent mandat.

II. Composition

Conformément aux statuts de la Société, le conseil compte au moins huit et au plus 20 membres.

Le conseil se compose en majorité d'administrateurs qui remplissent les critères d'indépendance ainsi que les exigences en matière de compétences et les autres critères d'admissibilité prévus par les lois applicables et les autres politiques applicables établies par le conseil.

Les membres du conseil sont élus chaque année par les actionnaires de la Société ou de la manière prévue par les statuts. Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce qu'il démissionne ou soit destitué.

Le conseil nomme son président parmi ses membres. Le président du conseil s'acquitte des responsabilités et des fonctions énoncées à l'article VI du présent mandat.

Le conseil peut également nommer parmi ses membres un administrateur principal indépendant pour un mandat d'une durée de cinq à sept ans. L'administrateur principal assure le leadership auprès des administrateurs indépendants et s'acquitte des responsabilités et des fonctions stipulées à l'article VII du présent mandat.

III. Réunions

Le conseil se réunit au moins chaque trimestre, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent ou à la demande d'un membre du conseil ou de la direction principale de la Société.

Un avis de convocation à chaque réunion du conseil est donné à chacun des membres le plus tôt possible, au plus tard 24 heures, avant le moment prévu pour la tenue de la réunion (sauf si tous les membres du conseil ont renoncé à le recevoir). Chaque avis de convocation doit décrire avec suffisamment de détails les points à l'ordre du jour de la réunion et, dans la mesure du possible, être accompagné d'exemplaires des documents qui y seront examinés.

Le quorum des réunions est constitué d'au moins la majorité des membres du conseil. Les membres du conseil peuvent participer aux réunions par téléphone, par voie électronique ou par un autre moyen de communication permettant à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux; un membre qui participe à une réunion de cette manière est réputé y être présent.

Les membres de la direction principale de la Société et d'autres parties peuvent assister aux réunions du conseil si celui-ci le juge opportun. Le conseil prévoit, à chacune de ses réunions, des séances à huis clos auxquelles participent

les administrateurs indépendants. Ceux-ci peuvent en outre se réunir à huis clos à d'autres moments s'ils le jugent opportun. L'administrateur principal préside les séances à huis clos.

Le procès-verbal de chaque réunion du conseil (sauf pour ce qui est des séances à huis clos) doit être établi et signé par le président et le secrétaire de la réunion.

IV. Responsabilités et fonctions du conseil

Dans le cadre de son mandat, le conseil s'acquitte des responsabilités et des fonctions stipulées expressément dans le présent article IV. Dans la mesure permise par les lois applicables et les statuts et les règlements de la Société, le conseil peut déléguer ces responsabilités et ces fonctions aux comités qu'il aura constitués conformément à l'article V du présent mandat.

Bien que la BCAA et les statuts de la Société stipulent que le conseil doit gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société, le conseil délègue certains de ses pouvoirs à la direction de la Société et s'en réserve d'autres.

À cet égard, le conseil s'attend à ce que la direction de la Société, y compris le chef de la direction et d'autres dirigeants, assume la direction et la gestion courantes de la Société et réalise les objectifs et mette en œuvre les politiques d'ensemble qu'il a établis. Plus précisément, on s'attend à ce que le chef de la direction dirige la Société et formule les stratégies et politiques de l'entreprise qui sont soumises à l'approbation du conseil. Le conseil approuve les stratégies de la Société et les objectifs et politiques dans le cadre desquels celle-ci est gérée et évalue ensuite le rendement du chef de la direction et de l'ensemble de la direction. Réciproquement, le chef de la direction et la direction tiennent le conseil entièrement informé, en temps opportun et avec franchise, du progrès réalisé par la Société dans l'accomplissement des buts, des objectifs ou des politiques qu'il a établis. Une fois que le conseil a approuvé les stratégies et les politiques, il agit de manière cohérente en vue d'appuyer et de guider le chef de la direction et les membres de la direction principale de la Société.

Les responsabilités et les fonctions principales du conseil se classent parmi les catégories générales décrites ci-dessous.

1. Sélection et supervision des membres de la direction

   Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

   - choisir et nommer le chef de la direction et les membres de la direction principale de la Société;
   - évaluer le rendement du chef de la direction et des membres de la direction principale;
   - approuver la rémunération du chef de la direction et des membres de la direction principale;
   - s'assurer que la relève, la formation et le perfectionnement des membres de la direction ont été prévus;
   - guider le chef de la direction et les membres de la direction principale dans l'exécution de leurs fonctions;
   - s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des membres de la direction principale;
   - s'assurer que ces dirigeants créent une culture d'intégrité au sein de la Société.

2. Planification stratégique

   Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

   - examiner et approuver les objectifs stratégiques à long terme de la Société et surveiller le progrès que celle-ci réalise dans l'atteinte de ces objectifs stratégiques;
   - examiner et approuver annuellement les plans d'affaires, les budgets consolidés et les programmes similaires de la Société et en surveiller la mise en œuvre;
   - examiner et approuver les opérations stratégiques importantes qui sont considérées comme sortant du cours normal des activités de même que d'autres éléments d'importance, y compris les acquisitions, les aliénations et les financements importants;
   - repérer et examiner d'autres questions importantes qui exigent l'approbation ou l'intervention du conseil.

3. Supervision et mesures à prendre

Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

- repérer et évaluer les risques principaux inhérents aux activités commerciales de la Société et s'assurer que la direction a pris toutes les mesures raisonnables pour mettre en œuvre des systèmes de gestion de ces risques;
- s'assurer que la direction met en œuvre et maintient des contrôles internes efficaces sur la présentation de l'information financière, les contrôles et les processus en matière de communication de l'information et les systèmes d'information de gestion;
- élaborer, examiner et surveiller la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de lignes directrices en la matière et de mesures permettant aux actionnaires de communiquer avec la Société;
- adopter un code d'éthique commerciale applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et s'assurer que ces personnes s'y conforment.

4. Présentation de l'information

Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

- s'assurer que les actionnaires, les organismes de réglementation et les parties intéressées sont informés en temps opportun et de façon régulière des résultats d'exploitation et des résultats financiers de la Société, de même que des faits nouveaux qui pourraient avoir un effet marqué sur la Société;
- s'assurer que les résultats financiers de la Société sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables communiqués de celle-ci et aux lois et règlements applicables;
- élaborer, mettre en œuvre et superviser une politique permettant à la Société de communiquer efficacement avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées.

5. Exigences des lois

Le conseil est chargé de s'assurer que la Société se conforme aux exigences des lois et des règlements applicables.

Il incombe également à l'ensemble du conseil de s'occuper des questions suivantes que la loi ne lui permet pas de déléguer à la direction ou à un de ses comités :

- la soumission aux actionnaires de la Société d'une question qui exige leur approbation;
- la dotation d'un poste vacant au conseil ou le remplacement des auditeurs de la Société;
- l'émission de titres;
- la déclaration de dividendes;
- l'achat, le rachat ou une autre forme d'acquisition d'actions émises par la Société;
- le versement d'une commission à quiconque achète ou convient d'acheter des actions de la Société à celle-ci ou à une autre personne ou trouve ou convient de trouver des acquéreurs à l'égard de telles actions;
- l'approbation des circulaires d'information de la direction;
- l'approbation des documents relatifs à une offre publique d'achat ou d'une circulaire du conseil;
- l'approbation des états financiers et des rapports de gestion annuels et des notices annuelles;
- l'adoption, la modification ou la révocation des règlements administratifs.

6. Fonctionnement du conseil

Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

- gérer ses affaires internes, y compris l'établissement de son ordre du jour et de son mode de fonctionnement;
- examiner annuellement la composition du conseil et le nombre de membres de celui-ci et l'incidence de ce nombre, le cas échéant, sur l'efficacité du conseil;
- repérer et approuver des candidats au conseil;
- s'assurer qu'une séance d'orientation complète de même que d'autres programmes de formation permanente sont offerts aux administrateurs;

- évaluer régulièrement l'efficacité et l'apport du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres;
- établir la rémunération des administrateurs;
- établir et examiner ses autres politiques et pratiques.

V. Comités du conseil

Le conseil peut mettre sur pied des comités et leur déléguer ses fonctions et responsabilités si la loi le permet. Le conseil nomme les membres de ces comités et surveille leur rendement.

Conformément aux lois applicables et aux instructions et aux lignes directrices des organismes de réglementation des valeurs mobilières, le conseil doit mettre sur pied les comités permanents suivants, qui doivent se composer en majorité d'administrateurs indépendants :

- comité d'audit;
- comité de gouvernance et de mise en candidature;
- comité des ressources humaines et de la rémunération.

En outre, le conseil a mis sur pied un comité de direction, dont au moins la majorité des membres sont des administrateurs indépendants.

VI. Mandat du président du conseil

Les responsabilités et les fonctions suivantes incombent au président du conseil :

- faciliter le fonctionnement et la gestion efficaces du conseil et en assurer le leadership;
- présider les réunions du conseil;
- participer à l'établissement de l'ordre du jour de chaque réunion du conseil et soumettre d'autres questions qui s'inscrivent dans le mandat du conseil;
- faciliter l'interaction entre le conseil et la direction de la Société;
- agir comme personne-ressource et mentor et exercer un leadership auprès des autres membres du conseil;
- s'acquitter des autres fonctions et responsabilités que le conseil lui délègue.

VII. Mandat de l'administrateur principal

L'administrateur principal aide le conseil à fonctionner de manière indépendante de la direction de la Société et assure et améliore la rigueur des pratiques en matière de gouvernance de Shaw.

Ses responsabilités sont les suivantes :

- conjointement avec le comité de gouvernance et de mise en candidature du conseil, assurer le leadership nécessaire afin de permettre au conseil de fonctionner indépendamment de la direction de la Société;
- présider les séances à huis clos des administrateurs indépendants et, en l'absence du président du conseil dirigeant et du vice-président du conseil, présider les réunions du conseil;
- recommander la tenue de réunions extraordinaires du conseil, au besoin;
- examiner, de concert avec le président du conseil dirigeant et le chef de la direction, les questions importantes qui devraient être soumises au conseil;
- consulter et rencontrer les administrateurs indépendants de Shaw à la discrétion de l'une ou l'autre des parties et en présence, ou en l'absence, du président du conseil dirigeant et représenter ces administrateurs dans le cadre des discussions tenues avec la direction au sujet de la gouvernance et d'autres questions, au besoin;
- jouer le rôle d'ombudsman au sein du conseil, s'assurant que chacun des administrateurs puisse se faire entendre et qu'on donne suite à ses observations ou à ses questions;
- de concert avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, s'assurer que le conseil, ses comités et ses membres, ainsi que les membres de la direction principale, comprennent et remplissent les fonctions et les obligations qui leur incombent dans le cadre du système de gouvernance de la Société;
- orienter et conseiller les nouveaux administrateurs afin de les aider à devenir des membres actifs et efficaces du conseil;
- de concert avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, faciliter le processus d'évaluation des administrateurs;

- de concert avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, promouvoir des pratiques exemplaires et des normes rigoureuses en matière de gouvernance;
- s'acquitter des autres fonctions et responsabilités que le conseil lui délègue.

VIII. Mandat de chaque administrateur

Comme membre du conseil, chaque administrateur doit agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Chaque administrateur doit exercer le degré de soin, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente et remplir toutes les obligations de loyauté et de bonne foi et les autres obligations que la loi lui impose à ce titre.

1. Obligations générales

On s'attend à ce que chaque administrateur remplisse les obligations suivantes :

- agir et s'exprimer avec honnêteté et intégrité;
- faire preuve d'un sens de l'éthique rigoureux;
- appuyer des pratiques commerciales conformes à l'éthique et une culture d'intégrité;
- avoir une bonne compréhension du rôle, des responsabilités et des obligations d'un administrateur;
- comprendre les questions relatives aux conflits d'intérêts et signaler les conflits réels ou perçus;
- être un bon ambassadeur de la Société et bien la représenter;
- se conformer aux lois applicables et aux statuts, aux règlements administratifs, aux normes d'éthique commerciale et aux autres politiques de la Société.

2. Compétences et expérience

Chaque administrateur doit faire ce qui suit :

- posséder des compétences et une expérience qui sont complémentaires à celles des autres membres du conseil et qui sont précieuses à la lumière de l'orientation commerciale et stratégique de la Société;
- bien comprendre l'entreprise, les activités, les produits, la situation financière, le secteur d'activité et les marchés de la Société;
- appliquer sa connaissance, son expérience et son savoir-faire aux questions touchant la Société;
- participer aux programmes de formation permanente requis ou souhaitables;
- agir comme personne-ressource auprès du conseil et de la direction lorsque cela est nécessaire ou approprié.

3. Préparation, présence et disponibilité

Chaque administrateur doit faire ce qui suit :

- assister avec assiduité aux réunions du conseil et des comités du conseil;
- se préparer aux réunions du conseil et des comités en lisant les rapports et les documents pertinents et, par ailleurs, en se préparant d'une façon qui l'aidera à évaluer les questions à l'ordre du jour et à contribuer aux débats;
- se mettre à la disposition des autres membres du conseil et de la direction de la Société, au besoin;
- consacrer le temps nécessaire à ses responsabilités à titre de membre du conseil et de comités et faire preuve de l'engagement nécessaire à cette fin.

4. Communication et interaction

Chaque administrateur doit faire ce qui suit :

- participer entièrement et en toute franchise aux délibérations et discussions du conseil et y contribuer de manière éclairée;
- collaborer efficacement avec les autres administrateurs et la direction de la Société et faire preuve de collégialité et de respect envers ceux-ci;
- encourager les discussions libres et franches avec le conseil à l'égard des activités commerciales et des affaires internes de la Société;

- communiquer avec le président du conseil et le chef de la direction de la Société, s'il y a lieu, y compris lorsqu'il s'agit de présenter des renseignements importants ou nouveaux à une réunion du conseil;
- faire preuve d'indépendance dans sa façon d'agir et de s'exprimer et dans l'exercice de son jugement;
- respecter la confidentialité.

5. Travaux des comités

On s'attend à ce que chaque administrateur fasse ce qui suit :

- siéger à un comité du conseil lorsqu'il est appelé à le faire;
- bien connaître l'objet et les objectifs des comités du conseil dont il est membre.

IX. Ressources

Le conseil a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques, comptables et autres conseillers externes. Il permet en outre à chaque administrateur de retenir, aux frais de la Société, les services d'un conseiller externe si les circonstances le justifient.

Shaw